

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2655

29 septembre 2015

SOMMAIRE

BSEC S.A.	127426	Imoinvestment S.à r.l.	127432
Calgary (Holdings) S.A.	127424	Inter'or Luxembourg S.A.	127434
CellHealth Institute International S.à r.l.	127425	Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l.	127422
China-CEE Management S.à r.l.	127426	JTC Signes S.A.	127434
China Central and Easter Europe Investment Co-operation Fund SCS SICAV-SIF	127426	JTC Signes Services S.A.	127434
Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR	127426	Khepra Capital S.A.	127421
Citadel Global Equities Fund S.à r.l.	127425	Kibo Kapital S.à r.l.	127421
Clair	127425	Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l.	127434
Col REO Victoria B S.à r.l.	127425	Loweswater S.à r.l.	127421
Crescent European Specialty Lending (Unleveled) B S.à r.l.	127424	Luxembourg Technologies Innovation S.à r.l.	127424
EMSA Natura International S.A.	127435	Marcolinas S.à r.l.	127423
EW Wealth Office S.A.	127429	Marstrand S.à r.l.	127423
Experconnect Participations S.A.	127427	MTK European	127422
Falcon Invest Sicav	127429	Nautila Investment S.à r.l.	127424
Financière de la charcuterie	127429	RPFfB Soparfi B S.à r.l.	127437
Financière de la charcuterie JV	127427	Société Financière Anigh S.A.	127440
Financière ERVAL	127430	Sotogrande LuxCo S.à r.l.	127421
Gabedelem S.A.	127427	Springlux Topco S.à r.l.	127421
Gangolf Sàrl	127427	Stabulum S.à r.l.	127440
GT-Sat International S.à r.l.	127431	StepStone Pioneer Luxembourg Holdings II-B, S.à r.l.	127437
Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial	127431	Structured Product SICAV-SIF	127437
Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l.	127431	Structured Product SICAV-SIF	127437
Heavy Crane S.A.	127431	Terraneo International S.A.	127435
HedgePeak SICAV-SIF, SCA	127430	Top Itaca Holdco S.à r.l.	127394
Hermes Z - B Luxembourg	127430	Waco Luxembourg S.à r.l.	127440
Iago Investment S.à r.l.	127434	XR Luxembourg S.à r.l.	127440
I.C. Dom-Com S. à r.l.	127433	Yeled Invest S.A.	127440

Top Itaca Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 199.102.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of the month of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

THERE APPEARED:

"APEF 5 -IZAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands;

"APEF 5 -JABBAH CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands;

"APEF 5 - KUMA CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands;

"APEF 5 - PULSAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands;

"APEF 5 - PIXYS US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands;

"APEF 5 - SYMA US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands;

"ZEBRA BIS S.C.", a corporation existing under the laws of France, whose registered office is at 40 rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the Register of Commerce of Versailles under the number 503 206 377 RCS Versailles;

"UBS Fiduciaria S.p.A.", a company existing under the laws of Italy, whose registered office is at Via Del Vecchio Politecnico n. 3, I-20121 Milan;

"Capital Dynamics European Co-investment Fund LP", a limited partnership with registered number LP12417, whose principal place of business is at 16-21, Sackville Street, London W1S 3DN, United Kingdom, acting by its manager Capital Dynamics Limited, a limited company with registered number 2215798, whose registered office is at 9 Colmore Row, Birmingham, B3 2BJ, United Kingdom;

Mr. Maurizio Ferrari, Italian citizen, born in Milan (Italy) on 4 December 1948, residing at Via Stampa 8, 20123 Milano, Italy

here represented by Mr. Sebastien Wiander, residing professionally at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in (i) ITACA HOLDCO S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B163.959 ("Itaca Holdco") and (ii) Savio Macchine Tessili S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italy, registered with the Companies Register of Pordenone, n. 01291010930 and in any other Luxembourg or foreign companies, and holding, managing and transferring, directly or indirectly, of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other form of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issue of any debt securities) to companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties in order to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create a security over some or all of its assets.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of TOP ITACA HOLDCO S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to another place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Subscribed Share capital.

Art. 6.1. The issued share capital of the Company is set at EUR 1,312,500 (one million three hundred twelve thousand five hundred Euro), represented by 13,125,000 (thirteen million one hundred twenty-five thousand) shares, all having a nominal value of EUR 0.10 (ten Euros Cents), divided into:

(i) 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) classified as follows:

- 1,308,120 (one million three hundred eight thousand one hundred twenty) ordinary A shares (the “Ordinary A Shares”),
- 410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five) ordinary B shares (the “Ordinary B Shares”),
- 124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five) ordinary C shares (the “Ordinary C Shares”),
- 31,200 (thirty-one thousand two hundred) ordinary D shares (the “Ordinary D Shares”), and (ii) 11,250,000 (eleven million two hundred fifty thousand) redeemable shares of 6 (six) classes (the “Classes of Redeemable Shares”), classified as follows:

- 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) redeemable 1 shares (the “Class of Redeemable 1 Shares”);

- 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) redeemable 2 shares (the “Class of Redeemable 2 Shares”),
- 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) redeemable 3 shares (the “Class of Redeemable 3 Shares”),
- 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) redeemable 4 shares (the “Class of Redeemable 4 Shares”),
- 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) redeemable 5 shares (the “Class of Redeemable 5 Shares”),
- 1,875,000 (one million eight hundred seventy-five thousand) redeemable 6 shares (the “Class of Redeemable 6 Shares”).

Each of the Classes of Redeemable Shares is divided itself into 4 (four) sub classes of shares, as follows:

- Class of Redeemable 1 Shares: 1,308,120 (one million three hundred eight thousand one hundred twenty) 1A redeemable shares, 410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five) 1B redeemable shares, 124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five) 1C redeemable shares and 31,200 (thirty-one thousand two hundred) 1D redeemable shares (the “Redeemable 1 Shares”);
- Class of Redeemable 2 Shares: 1,308,120 (one million three hundred eight thousand one hundred twenty) 2A redeemable shares, 410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five) 2B redeemable shares, 124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five) 2C redeemable shares and 31,200 (thirty-one thousand two hundred) 2D redeemable shares (the “Redeemable 2 Shares”);
- Class of Redeemable 3 Shares: 1,308,120 (one million three hundred eight thousand one hundred twenty) 3A redeemable shares, 410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five) 3B redeemable shares, 124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five) 3C redeemable shares and 31,200 (thirty-one thousand two hundred) 3D redeemable shares (the “Redeemable 3 Shares”);
- Class of Redeemable 4 Shares: 1,308,120 (one million three hundred eight thousand one hundred twenty) 4A redeemable shares, 410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five) 4B redeemable shares, 124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five) 4C redeemable shares and 31,200 (thirty-one thousand two hundred) 4D redeemable shares (the “Redeemable 4 Shares”);
- Class of Redeemable 5 Shares: 1,308,120 (one million three hundred eight thousand one hundred twenty) 5A redeemable shares, 410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five) 5B redeemable shares, 124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five) 5C redeemable shares and 31,200 (thirty-one thousand two hundred) 5D redeemable shares (the “Redeemable 5 Shares”); and
- Class of Redeemable 6 Shares: 1,308,120 (one million three hundred eight thousand one hundred twenty) 6A redeemable shares, 410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five) 6B redeemable shares, 124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five) 6C redeemable shares and 31,200 (thirty-one thousand two hundred) 6D redeemable shares (the “Redeemable 6 Shares”);

The Ordinary A Shares, the 1A Redeemable Shares, 2A Redeemable Shares, 3A Redeemable Shares, 4A Redeemable Shares, the 5A Redeemable Shares and 6A Redeemable Shares (collectively referred as the "Class A Shares"), the Ordinary B Shares, the 1B Redeemable Shares, 2B Redeemable Shares, 3B Redeemable Shares, 4B Redeemable Shares, the 5B Redeemable Shares and 6B Redeemable Shares (collectively referred as the "Class B Shares"), the Ordinary C Shares, the 1C Redeemable Shares, 2C Redeemable Shares, 3C Redeemable Shares, 4C Redeemable Shares, the 5C Redeemable Shares and 6C Redeemable Shares (collectively referred as the "Class C Shares"), the Ordinary D Shares, the 1D Redeemable Shares, 2D Redeemable Shares, 3D Redeemable Shares, 4D Redeemable Shares, the 5D Redeemable Shares and 6D Redeemable Shares (collectively referred as the "Class D Shares") are referred to as the "Shares" (or individually a "Share").

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", (ii) Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders", (iii) Class C Shares are referred to as the "Class C Shareholders", and (iv) Class D Shares are referred to as the "Class D Shareholders".

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Class D Shareholders are collectively referred as the "Shareholders" (or individually a "Shareholder").

Art. 6.2. The general meeting of shareholders may resolve to allocate all or part of the share premium paid upon the subscription of shares to one or several Classes of Redeemable Shares (the “Allocated Share Premium”).

Art. 6.3. Each Class of Redeemable Shares has the following features which mainly lead to the following economic rationale:

- the Redeemable 1 Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the day of its incorporation until the earlier of (i) the redemption of the Class of Redeemable 1 Shares or (ii) the distribution of said profits as dividend in accordance with article 17 (the "First Dividend");
- the Redeemable 2 Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Redeemable 1 shares or as from the First Dividend until the earlier of (i) the

redemption of the said Redeemable 2 shares or (ii) the distribution of said profits as dividend in accordance with article 17;

- etc. (the same rationale applies mutatis mutandis to the other successive Classes of Redeemable Shares).

Art. 6.4. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Art. 7. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Redemption of shares.

Art. 8.1. Redemption of Class of Redeemable 1 Shares. The Company shall have the power to redeem all the Redeemable 1 Shares in their entirety through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class of Redeemable 1 Shares.

Any repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class of Redeemable 1 Shares shall always be made together with the distribution of the entire Allocated Share Premium allocated to any such Redeemable 1 Shares.

However, the distribution of a portion or the entirety of any Allocated Share Premium allocated to such Redeemable 1 Shares may be made without the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class of Redeemable 1 Shares but shall always be made in accordance with article 72-1 (1) of the Law.

The distribution of any Allocated Share Premium allocated to such Redeemable 1 Shares shall be made pro rata to the participation of all the holders of the Redeemable 1 Shares.

For the avoidance of doubt, in case the distribution of any Allocated Share Premium is made with the repurchase and cancellation of the shares in issue in such Class of 1 Redeemable Shares, such (i) distribution of share premium shall concern the entirety of the Allocated Share Premium attached to such Redeemable 1 Shares and such (ii) repurchase and cancellation of shares shall concern all the shares in issue in such Class of Redeemable 1 Shares.

Such redeemed Redeemable 1 Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall always be made on all the shares of the Class of Redeemable 1 Shares.

Such repurchase of Redeemable 1 Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders (or of the sole shareholder as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles (i.e., by the majority of the Shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the Redeemable 1 Shares (i) such Redeemable 1 Shares give right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Redeemable 1 Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Redeemable 1 Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Redeemable 1 Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 8.1, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) the Allocated Share Premium allocated to such Class of Redeemable Shares, as well as any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Redeemable Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = the Allocated Share Premium allocated to the Class of Redeemable Shares to be cancelled, as well as freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Redeemable Shares to be cancelled
 L = losses (including carried forward losses)
 LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) or of the liquidator (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Redeemable Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits (including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved) and the amount of the share capital reduction, the Allocated Share Premium allocated to the Class of Redeemable Shares to be cancelled and legal reserve reduction relating to the Class of Redeemable Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses), (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) calendar days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) calendar days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Redeemable Shares.

Art. 8.2. Redemption of other Classes of Redeemable Shares than the Class of Redeemable 1 Shares. The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the ascending numerical order of the Classes of Redeemable Shares in issuance and (ii) always be made on all the shares of the Class of Redeemable Shares concerned.

The Company may redeem the other Classes of Redeemable Shares than the Redeemable 1 Shares following the above same rules applying to (i) the repurchase and cancellation of the Redeemable 1 Shares and (ii) the distribution of the share premium attached to the Redeemable 1 Shares and provided that all Shares of the previous Class of Redeemable Shares have been prior repurchased and cancelled.

Art. 8.3. Redemption of Ordinary Shares. The Ordinary Shares are not redeemable.

Art. 9. Transfer of Participation and Pre-emption Rights upon the issue of new shares. In addition to the terms defined in other provisions of present articles of association, each of the following words and expressions shall have the following meaning for the purposes of this article 9:

"Affiliates" mean any Person, directly or indirectly, controlling, controlled by or under common Control with, any of the Shareholders;

"Business Day" means a day on which the banks are open for general banking business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

"Control" means directly and indirectly holding of shares in the capital of a Person carrying more than 50% of the voting rights normally exercisable in any shareholders's meeting of such Person;

"Lien" means any lien, charge, pre-emption right, pledge, mortgage, or claim by third parties, registrations or other prejudicial liens;

"Participation" means, with respect to the Company, shares (including Ordinary Shares, First Preferred Classes of Shares and Second Preferred Classes of Shares), quotas or any kind of participation in the corporate capital, financial instruments representative of the corporate capital, financial participation instruments, subscription rights, option rights, warrants, convertible bonds and any other financial right or instrument (including convertible preferred equity certificates) convertible into, exchangeable with or granting the right (immediately or in the future) to purchase or obtain shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital or the financial instruments representative of the corporate capital and any right or faculty arising out of, or relative to, the shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, the financial instruments representative of the corporate capital or the financial participation instruments such as, by way of example

voting or preemption rights and any other related right and any eventual financial instruments that may give right to any of the above in the future;

"Person" includes any individual, partnership, corporation and any unincorporated association or organisation, in each case whether or not having a separate legal personality;

"Third Party" means a Person which can be reasonably considered as, and actually is, a third party and not a related party in the meaning of International Accounting Standard 24 in respect of any of the Shareholders. For the sake of clarity, any Affiliate shall not be considered as Third Party; and

"Transfer" means (for the purpose only of this article 9) any sale, contribution, disposal, usufruct or any other form of transfer, whether total or partial (including without limitation a merger or de-merger, either as universal or singular successor, which causes the direct or indirect transfer of Participation), whether on a temporary basis or through future contracts (including, by way of example, swaps, agreements for the lending of instruments or similar agreements) and whether for a consideration in cash or in kind or no consideration; the verb "to transfer" and its declensions shall be interpreted in conformity with this definition.

Art. 9.1. Negative lien. No Shareholder will create, agree upon the creation of, or consent the creation of, any Lien, directly or indirectly, on its Participation in the Company, except that the Class A Shareholders shall be entitled to create, or agree on the creation, of a pledge (or other similar security) in favour of Third Parties on its Participation provided that it keeps the voting rights associated to its Participations in accordance with standard terms and conditions for financial and banking transactions of that kind and nature.

Art. 9.2. Mandatory general rules applying to any transfer of shares. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting of shareholders. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

Art. 9.3. Drag along right.

Art. 9.3.1. In the event that the Class A and Class B Shareholders receive from a Third Party (the "Proposed Transferee") a legally binding and irrevocable offer for the entire share capital of the Company, the Class A and Class B Shareholders shall send to each Shareholder of any other class a prior written notice 15 (fifteen) Business Days before the expected closing date (the "Drag Along Notice") setting out:

- i. the identity of the Proposed Transferee;
- ii. the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Proposed Transferee; and
- iii. all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Proposed Transferee (including, if applicable, the entire agreement).

Art. 9.3.2. Therefore and subject to article 9.2, the Class A and Class B Shareholders shall have the right (the "Drag Along Right") to cause, sending the Drag Along Notice, each Shareholder of any other class to be obliged to transfer its entire Participation to the Proposed Transferee together and simultaneously with the Participation of the Class A and Class B Shareholders and at the same terms and conditions (including the same price per unit).

Art. 9.3.3. Upon receipt of the Drag Along Notice, each Shareholder of any other class shall be under the obligation to transfer its Participation in relation to which the Drag Along Right has been exercised to the Proposed Transferee, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions (including the same price per unit) as the Participation of the Class A and Class B Shareholders. For the sake of clarity, each Shareholder of any other class shall benefit from the same rights (including the same price per unit) and shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) offered and requested to the Class A and Class B Shareholders by the Proposed Transferee. None of Shareholders of any other class shall be obliged to enter into any agreement in connection with the Drag Along Right unless its aggregate liability under such agreement is capped at an amount equal to the proceeds that it has received from the sale of its Participation.

Art. 9.3.4. It is however understood that the Class A and Class B Shareholders shall keep the Class C Shareholders continuously, promptly and in good faith informed about the prospected sale and the exercise of the Drag Along Right by the Class A and Class B Shareholders is without prejudice to the right of the Class A and Class B Shareholders to accept from any of the Shareholders of any other class a legally binding and irrevocable offer placed, during the sale procedure provided for by this article 9.3, for the purchase of the entire share capital of the Company (i.e. the share capital held by the Class A and Class B Shareholder and Shareholder of any other class) for a price higher than the price offered by the Proposed Transferee, provided however that the Class A and Class B Shareholders do not incur in any liability (pre-contractual, contractual or otherwise) vis-à-vis the Proposed Transferee. In case of acceptance by the Class A and Class B Shareholders of the offer submitted by such offering Shareholder of any other class, then the other Shareholder of any other class shall be obliged to transfer to such offering Shareholder of any other class their Participations together with the Participation of the Class A and Class B Shareholders.

Art. 9.4. Tag along right.

Art. 9.4.1. In case the Class A and Class B Shareholders receive from anyone (including a Shareholder of any other class) (the "Offering Purchaser") a legally binding and irrevocable offer for its Participation (in whole or in part) (the "Tagged Participation"), then the Class A and Class B Shareholders shall send to the Shareholders of any other class a written notice setting out (i) the identity of the Offering Purchaser; (ii) the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Offering Purchaser; and (iii) all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Offering Purchaser (the "Tag Along Notice").

Art. 9.4.2. Subject to article 9.2, each such Shareholder of any other class shall have the right (the "Tag Along Right") to transfer -in the same proportion as the Tagged Participation -its Participation (the "Tagging Participation") to the Offering Purchaser, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions (including the same price per unit) as the Tagged Participation. For the sake of clarity, the Shareholder of any other class who exercised the Tag Along Right shall benefit from the same rights (including the same price per unit) and shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) offered and requested to the Class A and Class B Shareholders by the Offering Purchaser.

Art. 9.4.3. The Tag Along Right shall be exercised, under penalty of forfeiture, by means of a written notice delivered to the Class A and Class B Shareholders within 20 (twenty) Business Days from the receipt of the Tag Along Notice.

Art. 9.4.4. If any Shareholder of any other class exercises the Tag Along Right, the Class A and Class B Shareholders will request that, in addition to the Tagged Participation and subject to article 9.2, the Offering Purchaser acquires also the Tagging Participation of any Shareholder of any other class that have exercised the Tag Along Right at the same price per unit, terms and conditions.

If the Offering Purchaser is not willing to increase the Participation to be acquired, then the Class A and Class B Shareholders shall reduce the Tagged Participation in order to allow each Shareholder of any other class having exercised the Tag Along Right to proportionally sell its Participation in the Company to the Offering Purchaser, it being understood that, in such case, the aggregate Participation to be acquired by the Offering Purchaser shall not vary.

Art. 9.5. Right of first offer.

Art. 9.5.1. If any Shareholder (the "Selling Party") intends to transfer, in whole or in part, its Participation in the Company to a Third Party or to any other Shareholder, the following procedure shall apply.

i. The Selling Party shall send a written notice (the "Sale Notice") to the other Shareholders (each of them, the "Receiving Party") setting out its intention to transfer (in whole or in part as the case may be) its Participation in the Company (the "Participation on Sale").

ii. Within and no later than 20 (twenty) Business Days following the receipt of the Sale Notice (the "Offering Period"), each Receiving Party shall have the right to submit to the Selling Party a legally binding and irrevocable offer (the "Rofo Offer") to purchase directly or through an Affiliate of the Receiving Party (the purchaser of the Participation on Sale is defined the "Purchaser"), the entire Participation on Sale owned by the Selling Party.

The Rofo Offer shall have to indicate:

- the price in cash for the Participation on Sale (the "Offered Price");
 - that the Offered Price is not subject to any adjustment mechanism and shall be paid in a single instalment on the closing date;
 - a validity period of at least 30 (thirty) calendar days;
 - the closing date of the transfer of the Participation on Sale from the Selling Party to the Purchaser (which shall take place not later than 15 (fifteen) calendar days following the date on which the conditions set forth under letter (e) below are met);
 - the main terms and conditions of the Rofo Offer, provided that it shall not be subject to any condition, other than those related to the authorisation requested by any authorities or provided by any applicable laws or regulations;
 - no representations and warranties, other than those concerning title to, and free transferability of, and absence of any Lien, on the Participation on Sale which shall be granted by the Selling Party without qualifications and limitations.
- iii. Within and no later than 15 (fifteen) Business Days following the receipt of the Rofo Offer, the Selling Party shall be entitled to communicate to the Receiving Party:

- its acceptance of the Rofo Offer (the "Acceptance Notice") and, in such case, the Selling Party shall be obliged to transfer the Participation on Sale subject however to article 9.2, which shall be acquired by the Purchaser at the terms and conditions, including the Offered Price, indicated in the Rofo Offer. If the Class A and Class B Shareholders are the Selling Party and have accepted the Rofo Offer, the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right; or
- its non-acceptance of the Rofo Offer (the "Refusal Notice"), it being understood that, in case the Acceptance Notice is not made within the aforesaid term, the Rofo Offer shall be regarded as not accepted. In such case, the transfer of the Participation on Sale can be performed (and the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right), within the subsequent time period of 180 (one hundred eighty) calendar days, only for a price per unit higher than

the Offered Price, provided, however, that if the transfer of the Participation on Sale is not completed within 180 (one hundred eighty) calendar days following the delivery of the Sale Notice, then the transfer of the Participation on Sale shall return to be subject to the application of this Article 9.5 (Right of First Offer).

iv. In case no Rofo Offer is submitted within the expiry of the Offering Period, the Selling Party shall be free to transfer the Participation on Sale subject however to article 9.2 (and the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right).

Art. 9.5.2. In case the Class A and Class B Shareholders sent the Drag Along Notice, the procedure set forth under this article 9.5 (Right of First Offer) shall not apply, without prejudice to the provision set forth under article 9.3.4.

Art. 9.6. Each Shareholder of the Company irrespective of the number of Shares owned in the issued share capital of the Company shall have preemptive rights to subscribe, pro-rata, to all or any portion of any new Shares that the Company may, from time to time, propose to issue pursuant to a capital increase issued to any Shareholder and/or any Third Parties. The Shareholder's pro rata portion shall be the ratio of the number of outstanding shares irrespective of the class, held by the Shareholder on the date of and immediately prior to the resolution of the capital increase, to the sum of the total number of all outstanding shares held by all Shareholders as of such date. Any new Shares issued to each subscribing Shareholder through the exercise of its pre-emptive rights shall pertain to the same class of Shares each Shareholder owns.

Should a new third party subscribe the new Shares, the Company will issue a new additional class of shares in this respect.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the Shareholders.

Art. 11. The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers") of same or different classes, who need not to be Shareholders.

The managers may be dismissed ad nutum. Unless otherwise resolved upon with the unanimous consent of the Shareholders, all the managers of the Company shall be appointed amongst the list collectively proposed by the Class A and Class B Shareholders.

Art. 12. The Board of Managers has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with. All powers not expressly reserved to the general meeting by Law or by the Articles are within the competence of the Board of Managers.

In case the Company has only one manager, such manager exercises all the powers granted to the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose from among the managers a chairman.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between managers, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, managers may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) managers or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers. In case the Board of Managers is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole manager.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 15. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday of June at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 16. Each Shareholder may take part in collective decision irrespective of the number of shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding (i.e, Ordinary A Shares, Ordinary B Shares, Ordinary C Shares, Ordinary D Shares, 1A Redeemable Shares, 2A Redeemable Shares, 3A Redeemable Shares, 4A Redeemable Shares, 5A Redeemable Shares, 6A Redeemable Shares, 1B Redeemable Shares, 2B Redeemable Shares, 3B Redeemable Shares, 4B Redeemable Shares, 5B Redeemable Shares, 6B Redeemable Shares, 1C Redeemable Shares, 2C

Redeemable Shares, 3C Redeemable Shares, 4C Redeemable Shares, 5C Redeemable Shares, 6C Redeemable Shares, and 1D Redeemable Shares, 2D Redeemable Shares, 3D Redeemable Shares, 4D Redeemable Shares, 5D Redeemable Shares, 6D Redeemable Shares). Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, it assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law, except that:

A. resolutions of the Shareholders' meeting of the Company concerning:

(i) capital increases of the Company not supported by a valuation of a third party independent valuator of primary international standing on the fair market value (FMV) of such capital increases;

(ii) mergers of the Company not supported by a valuation of a third party independent valuator of primary international standing on the fair market value (FMV) of the exchange ratio; and

(iii) non-proportional demergers of the Company in which an exchange ratio is required to be prepared and delivered by an independent valuator appointed and operating pursuant to applicable law, shall be taken with the favorable vote of Shareholders' representing at least 95% of the share capital of the Company; and that:

B. resolutions of the Shareholders' meeting of the Company concerning any amendment of its corporate object clause shall be taken with the favorable vote of all the Shareholders representing therefore 100% of the share capital of the Company.

Furthermore, in case the Company resolves to pursue a capital increase reserved to Third Parties, the Shareholders agree that, if any of the Shareholders of any class so requires and as far as permitted by the Law, such capital increase shall be structured in a way to allow the requesting Shareholder not to be diluted.

Art. 17. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends, on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Any payment of interim or annual dividends shall be paid in accordance with the rules provided in article 6.3., i.e. shall only be paid in whole in favour of all the Shares of the next Class of Redeemable Shares to be redeemed following the rule of ascending numerical order as provided for in article 8.2.

In case all the Classes of Redeemable Shares have been redeemed, then an annual or interim dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The Allocated Share Premium may be distributed only to the holders of the Class of Redeemable Shares to which it is allocated. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium (other than the Allocated Share Premium) account to the legal reserve account.

Art. 18. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

When the liquidation of the Company is closed, a preferred liquidation distribution in the amount of the Total Cancellation Amount will be distributed only to the Shares of the next Class of Redeemable Shares to be redeemed following the rule of ascending numerical order as provided for in article 8.2.

In case all the Classes of Redeemable Shares have been redeemed, then the liquidation proceeds are allocated equally to all Ordinary Shares.

Art. 19. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall determine the powers of the liquidators and the remuneration.

Art. 20. The Law shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares (no share premium allocated to shareholders), as follows:

Category of shares	Name of the shareholders	Number of shares subscribed	Subscription price - (nominal value)
Ordinary A Shares	APEF 5 Izar CILP	406,380 (four hundred six thousand three hundred eighty)	EUR 40,638 (forty thousand six hundred thirty-eight Euro)
	APEF5 Jabbah CILP	257,370 (two hundred fifty-seven thousand three hundred seventy)	EUR 25,737 (twenty-five thousand seven hundred thirty-seven)
	APEF 5 Kuma CILP	237,045 (two hundred thirty-seven thousand forty-five)	EUR 23,704.50 (twenty-three thousand seven hundred four Euro and fifty Cents)
	APEF 5 Pulsar CILP	71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten)	EUR 7,191 (seven thousand one hundred ninety-one Euro)
	APEF 5 Syma USLP	313,815 (three hundred thirteen thousand eight hundred fifteen)	EUR 31,381.50 (thirty-one thousand three hundred eighty-one Euro and fifty Cents)
	Zebra Bis S.C.	12,060 (twelve thousand sixty)	EUR 1,206 (one thousand two hundred six Euro)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9,540 (nine thousand five hundred forty)	EUR 954 (nine hundred fifty-four Euros)
Ordinary B Shares	APEF 5 Pixys USLP	410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five)	EUR 41,089.50 (forty-one thousand eighty-nine Euros and fifty Cents)
Ordinary C Shares	Capital Dynamics European Co- Investment Fund LP	124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five)	EUR 12,478.50 (twelve thousand four hundred seventy-eight Euro and fifty Cents)
Ordinary D Shares	Mr Maurizio Ferrari	31,200 (thirty-one thousand two hundred)	EUR 3.120 (three thousand one hundred twenty)
1A Redeemable Shares	APEF 5 Izar CILP	406,380 (four hundred six thousand three hundred eighty)	EUR 40,638 (forty thousand six hundred thirty-eight Euro)
	APEF5 Jabbah CILP	257,370 (two hundred fifty-seven thousand three hundred seventy)	EUR 25,737 (twenty-five thousand seven hundred thirty-seven)
	APEF 5 Kuma CILP	237,045 (two hundred thirty-seven thousand forty-five)	EUR 23,704.50 (twenty-three thousand seven hundred four Euro and fifty Cents)
	APEF 5 Pulsar CILP	71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten)	EUR 7,191 (seven thousand one hundred ninety-one Euro)
	APEF 5 Syma USLP	313,815 (three hundred thirteen thousand eight hundred fifteen)	EUR 31,381.50 (thirty-one thousand three hundred eighty-one Euro and fifty Cents)
	Zebra Bis S.C.	12,060 (twelve thousand sixty)	EUR 1,206 (one thousand two hundred six Euro)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9,540 (nine thousand five hundred forty)	EUR 954 (nine hundred fifty-four Euros)
1B Redeemable Shares	APEF 5 Pixys USLP	410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five)	EUR 41,089.50 (forty-one thousand eighty-nine Euros and fifty Cents)
1C Redeemable Shares	Capital Dynamics European Co- Investment Fund LP	124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five)	EUR 12,478.50 (twelve thousand four hundred seventy-eight Euro and fifty Cents)
1D Redeemable Shares	Mr Maurizio Ferrari	31,200 (thirty-one thousand two hundred)	EUR 3.120 (three thousand one hundred twenty)
2A Redeemable Shares	APEF 5 Izar CILP	406,380 (four hundred six thousand three hundred eighty)	EUR 40,638 (forty thousand six hundred thirty-eight Euro)

	APEF5 Jabbah CILP	257,370 (two hundred fifty-seven thousand three hundred seventy)	EUR 25,737 (twenty-five thousand seven hundred thirty-seven)
	APEF 5 Kuma CILP	237,045 (two hundred thirty-seven thousand forty-five)	EUR 23,704.50 (twenty-three thousand seven hundred four Euro and fifty Cents)
	APEF 5 Pulsar CILP	71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten)	EUR 7,191 (seven thousand one hundred ninety-one Euro)
	APEF 5 Syma USLP	313,815 (three hundred thirteen thousand eight hundred fifteen)	EUR 31,381.50 (thirty-one thousand three hundred eighty-one Euro and fifty Cents)
	Zebra Bis S.C.	12,060 (twelve thousand sixty)	EUR 1,206 (one thousand two hundred six Euro)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9,540 (nine thousand five hundred forty)	EUR 954 (nine hundred fifty-four Euros)
2B Redeemable	APEF 5 Pixys USLP	410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five)	EUR 41,089.50 (forty-one thousand eighty-nine Euros and fifty Cents)
Shares			
2C Redeemable	Capital Dynamics European Co- Investment Fund LP	124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five))	EUR 12,478.50 (twelve thousand four hundred seventy-eight Euro and fifty Cents)
Shares			
2D Redeemable	Mr Maurizio Ferrari	31,200 (thirty-one thousand two hundred)	EUR 3.120 (three thousand one hundred twenty)
Shares			
3A Redeemable	APEF 5 Izar CILP	406,380 (four hundred six thousand three hundred eighty)	EUR 40,638 (forty thousand six hundred thirty-eight Euro)
Shares			
	APEF 5 Jabbah CILP	257,370 (two hundred fifty-seven thousand three hundred seventy)	EUR 25,737 (twenty-five thousand seven hundred thirty-seven)
	APEF 5 Kuma CILP	237,045 (two hundred thirty-seven thousand forty-five)	EUR 23,704.50 (twenty-three thousand seven hundred four Euro and fifty Cents)
	APEF 5 Pulsar CILP	71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten)	EUR 7,191 (seven thousand one hundred ninety-one Euro)
	APEF 5 Syma USLP	313,815 (three hundred thirteen thousand eight hundred fifteen)	EUR 31,381.50 (thirty-one thousand three hundred eighty-one Euro and fifty Cents)
	Zebra Bis S.C.	12,060 (twelve thousand sixty)	EUR 1,206 (one thousand two hundred six Euro)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9,540 (nine thousand five hundred forty)	EUR 954 (nine hundred fifty-four Euros)
3B Redeemable	APEF 5 Pixys USLP	410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five)	EUR 41,089.50 (forty-one thousand eighty-nine Euros and fifty Cents)
Shares			
3C Redeemable	Capital Dynamics European Co- Investment Fund LP	124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five)	EUR 12,478.50 (twelve thousand four hundred seventy-eight Euro and fifty Cents)
Shares			
3D Redeemable	Mr Maurizio Ferrari	31,200 (thirty-one thousand two hundred)	EUR 3.120 (three thousand one hundred twenty)
Shares			
4A Redeemable	APEF 5 Izar CILP	406,380 (four hundred six thousand three hundred eighty)	EUR 40,638 (forty thousand six hundred thirty-eight Euro)
Shares			
	APEF 5 Jabbah CILP	257,370 (two hundred fifty-seven thousand three hundred seventy)	EUR 25,737 (twenty-five thousand seven hundred thirty-seven)

	APEF 5 Kuma CILP	237,045 (two hundred thirty-seven thousand forty-five)	EUR 23,704.50 (twenty-three thousand seven hundred four Euro and fifty Cents)
	APEF 5 Pulsar CILP	71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten)	EUR 7,191 (seven thousand one hundred ninety-one Euro)
	APEF 5 Syma USLP	313,815 (three hundred thirteen thousand eight hundred fifteen)	EUR 31,381.50 (thirty-one thousand three hundred eighty-one Euro and fifty Cents)
	Zebra Bis S.C.	12,060 (twelve thousand sixty)	EUR 1,206 (one thousand two hundred six Euro)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9,540 (nine thousand five hundred forty)	EUR 954 (nine hundred fifty-four Euros)
4B Redeemable	APEF 5 Pixys USLP	410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five)	EUR 41,089.50 (forty-one thousand eighty-nine Euros and fifty Cents)
Shares			
4C Redeemable	Capital Dynamics European Co- Investment Fund LP	124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five)	EUR 12,478.50 (twelve thousand four hundred seventy-eight Euro and fifty Cents)
Shares			
4D Redeemable	Mr Maurizio Ferrari	31,200 (thirty-one thousand two hundred))	EUR 3.120 (three thousand one hundred twenty)
Shares			
5A Redeemable	APEF 5 Izar CILP	406,380 (four hundred six thousand three hundred eighty)	EUR 40,638 (forty thousand six hundred thirty-eight Euro)
Shares			
	APEF 5 Jabbah CILP	257,370 (two hundred fifty-seven thousand three hundred seventy)	EUR 25,737 (twenty-five thousand seven hundred thirty-seven)
	APEF 5 Kuma CILP	237,045 (two hundred thirty-seven thousand forty-five))	EUR 23,704.50 (twenty-three thousand seven hundred four Euro and fifty Cents)
	APEF 5 Pulsar CILP	71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten)	EUR 7,191 (seven thousand one hundred ninety-one Euro)
	APEF 5 Syma USLP	313,815 (three hundred thirteen thousand eight hundred fifteen)	EUR 31,381.50 (thirty-one thousand three hundred eighty-one Euro and fifty Cents)
	Zebra Bis S.C.	12,060 (twelve thousand sixty)	EUR 1,206 (one thousand two hundred six Euro)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9,540 (nine thousand five hundred forty)	EUR 954 (nine hundred fifty-four Euros)
5B Redeemable	APEF 5 Pixys USLP	410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five)	EUR 41,089.50 (forty-one thousand eighty-nine Euros and fifty Cents)
Shares			
5C Redeemable	Capital Dynamics European Co-Investment Fund LP	124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five)	EUR 12,478.50 (twelve thousand four hundred seventy-eight Euro and fifty Cents)
Shares			
5D Redeemable	Mr Maurizio Ferrari	31,200 (thirty-one thousand two hundred)	EUR 3.120 (three thousand one hundred twenty)
Shares			
6A Redeemable	APEF 5 Izar CILP	406,380 (four hundred six thousand three hundred eighty)	EUR 40,638 (forty thousand six hundred thirty-eight Euro)
Shares			
	APEF 5 Jabbah CILP	257,370 (two hundred fifty-seven thousand three hundred seventy)	EUR 25,737 (twenty-five thousand seven hundred thirty-seven)
	APEF 5 Kuma CILP	237,045 (two hundred thirty-seven thousand forty-five)	EUR 23,704.50 (twenty-three thousand seven hundred four Euro and fifty Cents)
	APEF 5 Pulsar CILP	71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten)	EUR 7,191 (seven thousand one hundred ninety-one Euro)

	APEF 5 Syma USLP	313,815 (three hundred thirteen thousand eight hundred fifteen)	EUR 31,381.50 (thirty-one thousand three hundred eighty-one Euro and fifty Cents)
	Zebra Bis S.C.	12,060 (twelve thousand sixty)	EUR 1,206 (one thousand two hundred six Euro)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9,540 (nine thousand five hundred forty)	EUR 954 (nine hundred fifty-four Euros)
6B Redeemable	APEF 5 Pixys USLP	410,895 (four hundred ten thousand eight hundred ninety-five))	EUR 41,089.50 (forty-one thousand eighty-nine Euros and fifty Cents))
Shares			
6C Redeemable	Capital Dynamics European Co- Investment Fund LP	124,785 (one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five)	EUR 12,478.50 (twelve thousand four hundred seventy-eight Euro and fifty Cents)
Shares			
6D Redeemable	Mr Maurizio Ferrari	31,200 (thirty-one thousand two hundred)	EUR 3.120 (three thousand one hundred twenty)
Shares			

All the shares have been fully paid up by contributions in kind, as described hereafter.

Description of the contributions

The contribution made by APEF 5 -IZAR CI L.P. is composed of 2,844,660 (two million eight hundred forty-four thousand six hundred sixty) ordinary A shares in the capital of ITACA HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 163.959 ("ITACA Holdco") for an amount of EUR 284,466 (two hundred eighty-four thousand four hundred sixty-six Euro).

The contribution made by APEF 5 -JABBAH CI L.P. is composed of 1,801,590 (one million eight hundred one thousand five hundred ninety) ordinary A shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 180.159 (one hundred eighty thousand one hundred fifty-nine Euro).

The contribution made by APEF 5 - KUMA CI L.P. is composed of 1,659,315 (one million six hundred fifty-nine thousand three hundred fifteen) ordinary A shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 165,931.50 (one hundred sixty-five thousand nine hundred thirty-one Euro and fifty Cents).

The contribution made by APEF 5 - PULSAR CI L.P. is composed of 503,370 (five hundred three thousand three hundred seventy) ordinary A shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 50,337 (fifty thousand three hundred thirty-seven Euro).

The contribution made by APEF 5 - PIXYS US L.P. is composed of 2,876,265 (two million eight hundred seventy-six thousand two hundred sixty-five) ordinary B shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 287,626.50 (two hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-six Euro and fifty Cents).

The contribution made by APEF 5 - SYMA US L.P. is composed of 2,196,705 (two million one hundred ninety-six thousand seven hundred and five) ordinary A shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 219,670.50 (two hundred nineteen thousand six hundred seventy Euro and fifty Cents).

The contribution made by ZEBRA BIS S.C. is composed of 84,420 (eighty-four thousand four hundred twenty) ordinary A shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 8,442 (eight thousand four hundred forty-two Euro).

The contribution made by UBS Fiduciaria S.p.A. is composed of 66,780 (sixty-six thousand seven hundred eighty) ordinary A shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 6.678 (six thousand six hundred seventy-eight Euro).

The contribution made by Capital Dynamics European Co-investment Fund LP is composed of 873,495 (eight hundred seventy-three thousand four hundred ninety-five) ordinary C shares in the capital of ITACA Holdco for an amount of EUR 87,349.50 (eighty-seven thousand three hundred forty-nine Euro and fifty Cents).

The contribution made by Mr. Maurizio Ferrari is composed 218,400 (two hundred eighteen thousand four hundred) ordinary D shares in the capital of ITACA Finance for an amount of EUR 21,840 (twenty-one thousand eight hundred forty Euro).

Evaluation

The total net value of these contributions is valued at EUR 1,312,500 (one million three hundred twelve thousand five hundred Euro).

The kind contributions have been valued by the founders of the Company pursuant to a statement of value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
 - Mr Hervé HAUTIN, manager, with professional address at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, born in Bourges (France), on 12/09/1962;
 - VALON S.A., société anonyme, with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 63.143);
 - LANNAGE S.A., société anonyme, with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 63.130)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

ONT COMPARU:

«APEF 5 -IZAR CI L.P.», une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes, immatriculée sous le numéro LP 722 (Commission Financière de Jersey), représentée par son associé commandité (General Partner) Alpha General Partner 5 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes, elle-même directement représentée par son associé commandité (General Partner) APEF Management Company 5 Ltd, une société constituée suivant le droit de Jersey, (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes;

«APEF 5 -JABBAH CI L.P.», une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP Iles anglo-normandes, immatriculée sous le numéro LP 721 (Commission Financière de Jersey), représentée par son associé commandité (General Partner), Alpha General Partner 5 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes, agissant en sa qualité de Commandité, elle-même directement représentée par Alpha, elle-même directement représentée par son associé commandité (General Partner) APEF Management Company 5 Ltd, une société constituée suivant le droit de Jersey, (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes;

«APEF 5 - KUMA CI L.P.», une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP Iles anglo-normandes, immatriculée sous le numéro LP 723 (Commission Financière de Jersey) représentée par son associé commandité (General Partner) Alpha General Partner 5 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes, elle-même directement représentée par son associé commandité (General Partner) APEF Management Company 5 Ltd, une société constituée suivant le droit de Jersey, (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes;

«APEF 5 - PULSAR CI L.P.», une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2

3RP, Iles anglo-normandes, immatriculée sous le numéro LP 724 (Commission Financière de Jersey), représentée par son associé commandité (General Partner), APEF Management Company 5 Ltd, une société constituée suivant le droit de Jersey, (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 25 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP;

«APEF 5 - PIXYS US L.P.», une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi du Delaware, dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes, immatriculée sous le numéro 4096687 (Etat du Delaware), représentée par son associé commandité (General Partner) Alpha General Partner 5 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes, elle-même directement représentée par son associé commandité (General Partner) APEF Management Company 5 Ltd, une société constituée suivant le droit de Jersey, (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes;

«APEF 5 - SYMA US L.P.», une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi du Delaware, dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes, immatriculée sous le numéro 4092310 (Etat du Delaware), représentée par son associé commandité (General Partner) Alpha General Partner 5 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP Iles anglo-normandes, elle-même directement représentée par son associé commandité (General Partner) APEF Management Company 5 Ltd, une société constituée suivant le droit de Jersey, (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Iles anglo-normandes;

«ZEBRA BIS S.C.», une société existant en vertu des lois françaises, dont le siège social est sis au 40 rue Desaix, 78800 Houilles, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 503 206 377;

«UBS Fiduciaria S.p.A.», une société existant en vertu des lois italiennes, dont le siège social est sis à Via Del Vecchio Politecnico n. 3, I-20121 Milan;

«Capital Dynamics European Co-investment Fund LP», une société en commandite enregistrée sous le numéro LP12417, dont le lieu du principal établissement est au 16-21, Sackville Street, London W1S 3DN, United Kingdom, agissant par son gérant Capital Dynamics Limited, une société limitée enregistrée sous le numéro 2215798 ayant le siège social sis au 9 Colmore Row, Birmingham, B3 2BJ, United Kingdom;

Monsieur Maurizio Ferrari, citoyen italien, né à Milan (Italie) le 4 décembre 1948, résidant au Via Stampa 8, 20123 Milan, Italie;

ici dûment représentés par Monsieur Sebastien Wiander, avec adresse professionnelle au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts»):

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois applicables à une telle société (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Statuts»).

Art. 2. L'objet social de la Société est la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans (i) ITACA HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.959 («Itaca Holdco»), et (ii) Savio Macchine Tessili S.p.A., un société existant en vertu des lois d'Italie, ayant son siège social à Pordenone (P), Via Udine 105, Italie, et étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Pordenone sous le numéro 01291010930, et dans toute autre société luxembourgeoise ou étrangère; ainsi que la détention, la gestion, et la cession directement, ou indirectement desdites participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs immobilières et mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange de toute espèce, ou autrement.

La Société peut aussi acquérir et gérer tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre gager, céder, grever de charges ou créer toute sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également procéder à toute opération immobilière ou relative à des titres transférables et pourra mettre en oeuvre toute activité commerciale, industrielle et financière nécessaire et utile pour la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura comme dénomination TOP ITACA HOLDCO S.à r.l..

Art. 5. Le siège social de la Société sera établi à Luxembourg Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée comme en matière de modification des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, selon le cas.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social souscrit.

Art. 6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à 1.312.500 EUR (un million trois cent douze mille cinq cents Euros), représenté par 13.125.000 (treize millions cent vingt-cinq mille) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) divisé en:

(i) 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») classifiées comme suit:

- 1.308.120 (un million trois cent huit mille cent vingt) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires A»),

- 410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires B»),

- 124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires C»),

- 31.200 (trente-et-un mille deux cents) parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires D»),

et (ii) 11.250.000 (onze millions deux cent cinquante mille) parts sociales rachetables de 6 (six) classes (les «Classes de Parts Sociales Rachetables»), classifiées comme suit:

- 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille) parts sociales rachetables de classe 1 (la «Classe de Parts Sociales Rachetables 1»);

- 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille) parts sociales rachetables de classe 2 (la «Classe de Parts Sociales Rachetables 2»);

- 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille) parts sociales rachetables de classe 3 (la «Classe de Parts Sociales Rachetables 3»);

- 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille) parts sociales rachetables de classe 4 (la «Classe de Parts Sociales Rachetables 4»);

- 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille) parts sociales rachetables de classe 5 (la «Classe de Parts Sociales Rachetables 5»);

- 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille) parts sociales rachetables de classe 6 (la «Classe de Parts Sociales Rachetables 6»).

Chaque Classe de Parts Sociales Rachetables est elle-même divisée en 4 (quatre) sous-classes de parts sociales, comme suit:

- Classe de Parts Sociales Rachetables 1: 1.308.120 (un million trois cent huit mille cent vingt) parts sociales rachetables 1A, 410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales rachetables 1B, 124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales rachetables 1C, 31.200 (trente-et-un mille deux cents) parts sociales rachetables 1D (les «Parts Sociales Rachetables 1»);

- Classe de Parts Sociales Rachetables 2: 1.308.120 (un million trois cent huit mille cent vingt) parts sociales rachetables 2A, 410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales rachetables 2B, 124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales rachetables 2C, 31.200 (trente-et-un mille deux cents) parts sociales rachetables 2D (les «Parts Sociales Rachetables 2»);

- Classe de Parts Sociales Rachetables 3: 1.308.120 (un million trois cent huit mille cent vingt) parts sociales rachetables 3A, 410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales rachetables 3B, 124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales rachetables 3C, 31.200 (trente-et-un mille deux cents) parts sociales rachetables 3D; (les «Parts Sociales Rachetables 3»);

- Classe de Parts Sociales Rachetables 4: 1.308.120 (un million trois cent huit mille cent vingt) parts sociales rachetables 4A, 410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales rachetables 4B, 124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales rachetables 4C, 31.200 (trente-et-un mille deux cents) parts sociales rachetables 4D. (les «Parts Sociales Rachetables 4»);

- Classe de Parts Sociales Rachetables 5: 1.308.120 (un million trois cent huit mille cent vingt) parts sociales rachetables 5A, 410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales rachetables 5B, 124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales rachetables 5C, 31.200 (trente-et-un mille deux cents) parts sociales rachetables 5D (les «Parts Sociales Rachetables 5»); et

- Classe de Parts Sociales Rachetables 6: 1.308.120 (un million trois cent huit mille cent vingt) parts sociales rachetables 6A, 410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales rachetables 6B, 124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales rachetables 6C, 31.200 (trente-et-un mille deux cents) parts sociales rachetables 6D (les «Parts Sociales Rachetables 6»);

Les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Rachetables 1A, Parts Sociales Rachetables 2A, Parts Sociales Rachetables 3A, Parts Sociales Rachetables 4A, Parts Sociales Rachetables 5A et Parts Sociales Rachetables 6A (collectivement désignées comme les «Parts Sociales de Classe A»), les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Rachetables 1B, Parts Sociales Rachetables 2B, Parts Sociales Rachetables 3B, Parts Sociales Rachetables 4B, Parts Sociales Rachetables 5B et Parts Sociales Rachetables 6B (collectivement désignées comme les «Parts Sociales de Classe B»), les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Rachetables 1C, Parts Sociales Rachetables 2C, Parts Sociales Rachetables 3C, Parts Sociales Rachetables 4C, Parts Sociales Rachetables 5C et Parts Sociales Rachetables 6C (collectivement désignées comme les «Parts Sociales de Classe C»), les Parts Sociales Ordinaires D, les Parts Sociales Rachetables 1D, Parts Sociales Rachetables 2D, Parts Sociales Rachetables 3D, Parts Sociales Rachetables 4D, Parts Sociales Rachetables 5D et Parts Sociales Rachetables 6D (collectivement désignées comme les «Parts Sociales de Classe D») sont désignées comme les «Parts Sociales» (ou individuellement une «Part Sociale»).

Les détenteurs des (i) Parts Sociales de Classe A sont désignés comme les «Associés de Classe A», (ii) Parts Sociales de Classe B comme les «Associés de Classe B», (iii) Parts Sociales de Classe C comme les «Associés de Classe C», (iv) Parts Sociales de Classe D comme les «Associés de Classe D».

Les Associés de Classe A, les Associés de Classe B, les Associés de Classe C et les Associés de Classe D sont collectivement désignés comme les «Associés» (ou individuellement un «Associé»).

Art. 6.2. L'assemblée générale des associés peut décider d'attribuer tout ou partie de la prime d'émission payée lors de la souscription des parts sociales à l'une ou à plusieurs Classes de Parts Sociales Rachetables (la «Prime d'Emission Allouée»).

Art. 6.3. Chaque Classe de Parts Sociales Rachetables a les caractéristiques suivantes qui conduisent principalement à la logique économique suivante:

- les Parts Sociales Rachetables 1 donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société à partir du jour de sa constitution et jusqu'au plus tôt (i) à la date de rachat de la Classe de Parts Sociales Rachetables 1 ou (ii) à la date de distribution desdits bénéfices en tant que dividendes conformément à l'article 17 (le «Premier Dividende»);

- les Parts Sociales Rachetables 2 donnent droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société à partir du rachat de la Classe de Parts Sociales Rachetables 1 ou du Premier Dividende et jusqu'au plus tôt (i) à la date de rachat de la Classe de Parts Sociales Rachetables 2 ou (ii) à la date de distribution desdits bénéfices en tant que dividendes conformément à l'article 17;

- etc. (la même logique s'appliquant mutatis mutandis aux autres Classes de Parts Sociales Rachetables successives).

Art. 6.4. Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés adoptés selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales par décision de ses associés.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles puisque seul un propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une personne comme représentant auprès de la Société.

Art. 8. Rachat de parts sociales.

Art. 8.1. Rachat de la Classe de Parts Sociales Rachetables 1. La Société est autorisée à racheter toutes les Parts Sociales Rachetables 1 dans leur totalité par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales Rachetables 1.

Tout rachat et annulation de toutes les parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales Rachetables 1 doit toujours être accompagné de la distribution de l'entière Prime d'Emission Allouée, affectée à ces Parts Sociales Rachetables 1.

Néanmoins, la distribution d'une portion ou de la totalité de toute Prime d'Emission Allouée affectée à ces Parts Sociales Rachetables 1 peut être faite sans le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales Rachetables 1 mais devra toujours être faite conformément aux articles 72-1 (1) de la Loi.

La distribution de toute Prime d'Emission Allouée, allouée à ces Parts Sociales Rachetables 1 devra être faite au prorata de la participation de tous les détenteurs de Parts Sociales Rachetables 1.

Pour éviter toute incertitude, si la distribution de toute Prime d'Emission Allouée est faite avec rachat et annulation des parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales Rachetables 1, cette (i) distribution de prime d'émission devra

concerner la totalité de la Prime d'Emission Allouée attachée à ces Parts Sociales Rachetables 1 et ce (ii) rachat et annulation de parts sociales devra concerner toutes les parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales Rachetables 1.

De telles Parts Sociales Rachetables 1 rachetées seront annulées au moyen d'une diminution du capital social.

Le rachat et l'annulation des parts sociales doivent toujours être faits sur toutes les parts sociales de la Classe de Parts Sociales Rachetables 1.

Un tel rachat de Parts Sociales Rachetables 1 sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Associés (ou de l'associé unique selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts (c'est-à-dire, par la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation des Parts Sociales Rachetables 1 (i) ces Parts Sociales Rachetables 1 donnent droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette classe (dans la limite cependant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales des Parts Sociales Rachetables 1 rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-dessous) pour chaque part sociale des Parts Sociales Rachetables 1 concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de Parts Sociales Rachetables 1 concernées, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera du et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 8.1, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) la Prime d'Emission Allouée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, ainsi que toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = la Prime d'Emission Allouée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée ainsi que toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation par Part Sociale sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) ou du liquidateur (selon le cas), sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation.

Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/ fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et ne sera jamais inférieur à la somme des bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés et des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année financière, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés) et le montant de la réduction du capital, le montant de la Prime d'Emission Allouée à la Classe de Parts Sociales devant être

	annulée, et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, après déduction des pertes (y compris les pertes reportées), (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours calendaires suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours calendaires avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Art. 8.2. Rachat des Classes de Parts Sociales Rachetables autres que la Classe de Parts Sociales Rachetables 1. Le rachat et l'annulation des parts sociales doivent (i) être faits dans l'ordre numérique croissant des Classes de Parts Sociales Rachetables en émission et (ii) toujours être faits sur la totalité des parts sociales de la Classe de Parts Sociales Rachetables concernée.

La Société est autorisée à racheter les Classes de Parts Sociales Rachetables autres que les Parts Sociales Rachetables 1 suivant les mêmes règles que celles qui s'appliquent (i) au rachat et à l'annulation des Parts Sociales Rachetables 1 et (ii) à la distribution de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Rachetables 1 et à la condition que toutes les Parts Sociales de la précédente Classe de Parts Sociales Rachetables aient été préalablement rachetées et annulées.

Art. 8.3. Rachat des Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas rachetables.

Art. 9. Transfert de participation et droits de préemption sur l'émission de nouvelles parts sociales. Outre les termes définis dans les autres dispositions des présents statuts, ces termes et expressions auront la signification suivante pour les besoins de l'article 9:

«Affiliées» signifie toute Personne, contrôlant, contrôlée ou sous le Contrôle commun de l'un quelconque des Associés, directement ou indirectement;

«Jour Ouvrable» signifie un jour durant lequel les banques sont ouvertes et exerçant des opérations bancaires courantes à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

«Contrôle» signifie détention directe ou indirecte de parts sociales dans le capital social d'une Personne conférant plus de 50% des droits de vote normalement exerçables dans toute assemblée des associés de cette Personne;

«Gage» signifie tout gage, sûreté, droits de préemption, nantissement, prêt hypothécaire, ou créance d'un tiers, enregistré ou autre engagement préjudiciable;

«Participation» signifie, en ce qui concerne la Société, parts sociales (incluant les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Rachetables), quotes-parts, ou tout autre type de participation dans le capital social, instruments financiers représentant le capital social, instruments de participation financière, droits de souscription, droits d'option, warrants, obligations convertibles, et tout autre instrument ou droit financier (incluant les «convertible preferred equity certificates») convertibles, échangeables, ou octroyant le droit (immédiatement ou ultérieurement) d'acquérir ou d'obtenir des parts sociales, quotes-parts ou tout type de participation dans le capital social, ou des instruments financiers représentant le capital social et tout droit ou option en découlant, correspondant aux parts sociales, quotes-parts, ou toute sorte de participation dans le capital social, les instruments financiers représentant le capital social, ou des instruments de participation financière, comme, à titre d'exemple, le droit de vote, le droit de préemption et tout autre droit attaché ainsi que tout autre instrument financier relatif au capital social qui conférerait ultérieurement l'un quelconque des droits énoncés ci-dessus;

«Personne» inclut toute personne physique, société de personnes, société de capitaux et toute association ou organisation, non constituée sous forme de société, qu'elles soient ou non pourvues d'une personnalité morale;

«Tiers» signifie une Personne qui peut être raisonnablement considérée, et qui est dans les faits un tiers, et qui n'est pas une «related party» au sens de l'«International Accounting Standard 24» (normes «IAS») pour chacun des Associés. Plus précisément, les Affiliées ne doivent pas être considérées comme des Tiers; et

«Cession» signifie (uniquement pour les besoins de cet article 9) toute vente, apport, mise à disposition, usufruit ou toute autre forme de cession, qu'elle soit totale ou partielle, (incluant sans s'y limiter les fusions ou scissions, à titre universel ou particulier, causant directement ou indirectement le transfert de la Participation), qu'elle soit temporaire ou prévue par le biais de contrats à venir (incluant par exemple les swaps, accords de prêts d'instruments, ou opérations similaires), et qu'elle ait ou non une contrepartie en espèce ou en nature; le verbe «céder» et ses déclinaisons devront être interprétés conformément à cette définition.

Art. 9.1. Gage négatif. Aucun Associé ne créera, ne conclura d'accord concernant la création, ou ne consentira à la création d'un Gage, directement ou indirectement, sur sa Participation dans la Société, exception faite des Associés de Classe A qui auront le droit de créer, de passer des accords concernant la création d'un nantissement (ou autre sûreté similaire) en faveur d'un Tiers, sur leur Participation, à la condition qu'ils conservent les droits de votes associés à leur

Participation en accord avec les termes et les conditions standards des transaction financières et bancaires de ce type et de cette nature.

Art. 9.2. Règles générales obligatoires s'appliquant à tout transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales ne sauraient être cédées entre vifs à des non-associés, à moins que les Associés représentant au moins trois-quarts du capital social ne donnent leur accord en assemblée générale des associés. En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Art. 9.3. Droit de Sortie Forcée.

Art. 9.3.1. Dans le cas où les Associés de Classe A et de Classe B reçoivent une offre d'achat d'un Tiers (le «Cessionnaire Proposé») juridiquement contraignante et irrévocable, et visant l'intégralité du capital social de la Société, les Associés de Classe A et de Classe B enverront à chaque Associé de toute classe une notification écrite préalable 15 (quinze) Jours Ouvrables avant la date de clôture prévue (la «Notification de Sortie Forcée»), indiquant:

- i. l'identité du Cessionnaire Proposé;
- ii. le prix par part sociale exprimé en Euro, ainsi que les modalités de paiement convenues avec le Cessionnaire Proposé; et
- iii. toute autre modalité substantielle et condition de cession convenues avec le Cessionnaire Proposé (incluant, le cas échéant, l'intégralité de l'accord).

Art. 9.3.2. Par conséquent, et sous réserve de l'article 9.2, les Associés de Classe A et de Classe B auront le droit (le «Droit de Sortie Forcée»), en envoyant la Notification de Sortie Forcée, de contraindre chacun des Associé de toutes les autres Classes, de céder la totalité de leurs participations au Cessionnaire Proposé, ensemble et simultanément, avec la Participation des Associés de Classe A et de Classe B, selon les mêmes modalités et conditions (incluant le même prix par part sociale).

Art. 9.3.3. Lors de la réception de la Notification de Sortie Forcée, chaque Associé de toutes les autres classes sera tenu de céder sa Participation, dans la mesure et suite à l'exercice du Droit de Sortie Forcée, en faveur du Cessionnaire Proposé, libérée de tout droit de Gage, au même moment et selon les mêmes modalités et conditions (incluant le même prix par part sociale) que la Participation des Associés de Classe A et de Classe B. Dans un souci de clarté, chaque Associé de n'importe quelle Classe devra bénéficier des mêmes droits (incluant le même prix par part sociale) et devra respecter les mêmes obligations (incluant les mêmes déclarations, garanties et engagements) offertes et imposées aux Associés de Classe A et de Classe B par le Cessionnaire Proposé. Aucun des Associés de n'importe quelle Classe ne pourra être contraint de conclure un accord, quel qu'il soit, en rapport avec le Droit de Sortie Forcée à moins que sa responsabilité totale en vertu dudit accord ne soit plafonnée à un montant égal aux produits reçus de la vente de sa Participation.

Art. 9.3.4. Il est néanmoins entendu que les associés de Classe A et de Classe B devront garder les Associés de Classe C informés, de manière continue, prompte et en toute bonne foi, des cessions envisagées, et que l'exercice du Droit de Sortie Forcée par les Associés de Classe A et de Classe B se fera sans préjudice du droit pour les Associés de Classe A et de Classe B d'accepter de tout Associé, d'une classe quelconque, une offre juridiquement contraignante et irrévocable, proposée pendant la procédure de vente décrite au présent article 11.3, et concernant le rachat de l'entièreté du capital social de la Société (c'est-à-dire le capital social détenu par les Associés de Classe A et de Classe B et les Associés de toutes les autres classes) à un prix supérieur à celui proposé par le Cessionnaire Proposé, à condition cependant que les Associé de Classe A et de Classe B n'encourent aucune responsabilité (précontractuelle, contractuelle, ou autre) vis-à-vis du Cessionnaire Proposé. En cas d'acceptation par les Associés de Classe A et de Classe B de l'offre présentée par un tel Associé de toute autre classe, les autres Associés de toute autre classe seront tenus de céder à cet Associé leur Participation, ensemble avec la Participation des Associés de Classe A et de Classe B.

Art. 9.4. Droit de Sortie Conjointe.

Art. 9.4.1. Dans l'hypothèse où les Associés de Classe A et de Classe B reçoivent de toute personne (incluant les Associés d'une autre classe) (le «Pollicitant») une offre juridiquement contraignante et irrévocable concernant leur Participation (en tout ou partie) (la «Participation Cible»), les Associés de Classe A et de Classe B seront alors tenus d'envoyer aux Associés de toutes les autres Classes une notification écrite mentionnant (i) l'identité du Pollicitant; (ii) le prix par part sociale exprimé en Euro, ainsi que les modalités de paiement convenues avec le Pollicitant; et (iii) tous autres modalités et conditions substantielles de la cession convenus avec le Pollicitant (la «Notification de la Sortie Conjointe»).

Art. 9.4.2. Sous réserve de l'article 9.2, chaque Associé de n'importe quelle classe aura le droit (le «Droit de Sortie Conjointe») de céder - dans la même proportion par rapport à la Participation Cible - sa Participation (la «Participation Proposée») au Pollicitant, libérée de tout Gage, au même moment, et selon les mêmes modalités et conditions (incluant le même prix par part sociale) que la Participation Cible. Dans un souci de clarté, l'Associé de toute autre Classe qui exercerait son Droit de Sortie Conjointe devra bénéficier des mêmes droits (incluant le même prix par part sociale) et devra se conformer aux mêmes obligations (incluant les mêmes déclarations, garanties et engagements) offertes et imposées Associés de Classe A et de Classe B par le Pollicitant.

Art. 9.4.3. Le Droit de Sortie Conjointe devra être exercé, sous peine de déchéance, par le biais d'une notification écrite remise à l'Associé de la Classe A et de Classe B dans les 20 (vingt) Jours Ouvrables de la réception de la Notification de Sortie Conjointe.

Art. 9.4.4. Si un Associé de toute autre classe exerce le Droit de Sortie Conjointe, les Associés de Classe A et de Classe B requerront, qu'outre la Participation Cible, et sous réserve de l'article 9.2, le Pollicitant acquiert également la Participation Proposée de l'Associé de toute autre classe qui a exercé le Droit de Sortie Conjointe, au même prix par part sociale, selon les mêmes modalités et conditions.

Si le Pollicitant n'est pas disposé à augmenter la Participation devant être acquise, alors les Associés de Classe A et de Classe B devront réduire la Participation Cible afin de permettre à chaque Associé de toute autre Classe ayant exercé le Droit de Sortie Conjointe de vendre proportionnellement leur Participation dans la Société au Pollicitant, étant entendu que, dans un tel cas, la Participation totale qui doit être acquise par le Pollicitant restera le même.

Art. 9.5. Droit de préemption.

Art. 9.5.1. Si un Associé (le «Vendeur») a pour dessein de céder, en tout ou partie, sa Participation dans la Société à un Tiers, ou à tout autre Associé, la procédure suivante doit s'appliquer.

i. Le Vendeur doit envoyer une notification écrite (la «Notification de Vente») aux autres Associés (chacun d'entre eux, la «Partie Réceptrice») mentionnant son intention de céder (en tout ou partie selon le cas) sa Participation dans la Société (la «Participation à Vendre»).

ii. Dans un délai maximum de 20 (vingt) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Vente (le «Délai de l'Offre»), chaque Partie Réceptrice aura le droit de soumettre au Vendeur une offre juridiquement contraignante et irrévocable (l'«Offre DP») afin d'acheter directement ou à travers un Affilié de la Partie Réceptrice (l'acheteur de la Participation à Vendre est défini comme l'«Acheteur»), la totalité de la Participation à Vendre détenue par le Vendeur.

L'Offre DP doit indiquer:

- le prix en espèce pour la Participation à Vendre (l'«Offre de Prix»);
- que l'Offre de Prix n'est sujette à aucun mécanisme d'ajustement et devra être payée en un seul versement à la date de clôture;
- une période de validité d'au moins 30 (trente) jours calendaires;
- la date de clôture de la cession de la Participation à Vendre du Vendeur à l'Acheteur (qui ne devra pas être ultérieure aux 15 (quinze) jours calendaire suivant la date à laquelle les conditions énoncées au point (e) ci-dessous sont remplies);
- les principaux modalités et conditions de l'Offre DP, à la condition qu'elle ne soit sujette à aucune autre condition que celles relatives aux autorisations requises par toute autorité ou par les lois et règlements en vigueur;
- aucune représentation ou garantie autres que celles concernant le titre, le libre transfert, et l'absence de tout Gage, sur la Participation à Vendre, qui sera accordée par le Vendeur sans conditions ni limitations.

iii. Dans un délai maximum de 15 (quinze) Jours Ouvrables, suivant la réception de l'Offre DP, le Vendeur devra être en mesure de communiquer à la Partie Réceptrice:

- son acceptation de l'Offre DP (la «Notification de l'Acceptation») et, dans ce cas, le Vendeur sera tenu de céder la Participation à Vendre dans les conditions de l'article 9.2, qui devra être acquise par l'Acheteur selon les modalités et conditions, incluant le Prix de Vente, indiqués dans l'Offre DP. Si les Associés de Classe A et de Classe B sont les Vendeurs et ont accepté l'Offre DP, les Associés de toute autre classe seront en droit d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe; ou
- son refus de l'Offre DP (la «Notification de Refus»), étant entendu que, dans le cas où la Notification de l'Acceptation n'est pas reçue dans le délai prévu ci-haut, l'Offre DP devra être considérée comme refusée. Dans un tel cas, la cession de la Participation à Vendre peut être réalisée (et les Associés d'une quelconque autre classe seront en droit d'exercer le Droit de Sortie Conjointe) dans le délai subséquent de 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires, et uniquement pour un prix par part sociale supérieur au Prix de Vente, à la condition cependant, qu'au cas où la cession de la Participation à Vendre n'est pas réalisée dans les 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires suivant la réception la Notification de Vente, la cession de la Participation à Vendre sera alors soumise aux dispositions de l'article 9.5 (Droit de Préemption).

iv. Dans le cas où aucune Offre DP n'est exprimée dans le Délai de l'Offre, le Vendeur sera libre de céder la Participation à Vendre, dans les conditions de l'article 9.2 (et les Associés de n'importe quelle classe seront en droit d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe).

Art. 9.5.2. Dans le cas où les Associés de la Classe A et de Classe B ont envoyé la Notification de Sortie Forcée, la procédure prévue à l'article 9.5 (Droit de Préemption) ne s'appliquera pas, sans préjudice des dispositions exposées à l'article 9.3.4.

Art. 9.6. Chacun des Associés de la Société, sans regard au nombre de Parts Sociales détenues dans le capital social de la Société aura le droit préférentiel de souscrire, proportionnellement, pour la totalité ou en partie, de toute nouvelles Parts Sociales que la Société pourrait, de temps à autre, proposer d'émettre en vertu d'une augmentation de capital réalisée pour tout Associé et/ou tout Tiers. La portion proportionnelle de l'Associé devra être le ratio du nombre de parts sociales en circulation de la classe dont il est question, détenue par l'Associé à la date de et immédiatement avant la résolution de l'augmentation de capital, par la somme de toutes les parts sociales en circulation détenues par tous les Associés à une telle

date. Toute nouvelle Part Sociale émise pour chacun des Associés souscrivant par le biais de l'exercice de leur droit préférentiel de souscription devra se rattacher à la même classe de Part Sociale que chacun des Associés possède.

Si une tierce partie devait souscrire les nouvelles Parts Sociales de parts sociales, la Société émettra à cet égard une nouvelle classe de part sociale additionnelle.

Art. 10. La société ne doit être dissoute en raison du décès, de la suspension de droits civils, insolvabilité ou faillite de l'associé unique ou d'un des Associés.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») de même classe ou de classes différentes, qui n'ont pas besoin d'être Associés.

Les gérants sont révocables ad nutum. Sauf si les Associés en décident autrement à l'unanimité, tous les gérants de la Société seront nommés parmi la liste proposée collectivement par les Associés de Classe A et de Classe B.

Art. 12. Le Conseil de Gérance a les pleins pouvoirs pour réaliser les actes nécessaires et utiles à l'objet social de la Société, dans la mesure où les termes de cet article auront été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Dans le cas où la Société a seulement un gérant, il exerce tous les pouvoirs accordés au Conseil de Gérance.

Le Conseil de gérance devra choisir un président parmi les gérants.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir, seulement si une majorité de ses membres sont présents ou représentés, procuration pouvant être donnée à un gérant, par lettre, télégramme ou télex. En cas d'urgence, les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fac-similé.

Les gérants peuvent participer à toute réunion du Conseil de Gérance par voie de vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire qui permette de les identifier. Ces moyens de communications doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant leur participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être diffusées sans interruption. La participation à une réunion de cette manière équivaut à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions signées par tous les gérants seront valides et contraignantes de la même manière que si elles avaient été passées en réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué et réuni. Ces signatures doivent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'un même document définissant avec précision les termes de la résolution et doivent être matérialisées par une lettre, un télécopie, ou un télex.

Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

La Société sera liée par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir d'une telle signature a été délégué par le Conseil de Gérance. Dans le cas où le Conseil de Gérance est composé d'un (1) membre seulement, la Société sera liée par la signature du gérant unique.

Art. 13. Le Gérant ou les Gérants (le cas échéant) n'encourent, en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle liée à un engagement régulièrement pris par elle/lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg au siège social, ou tout autre lieu indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin, à 11.00 heures.

Dans le cas où ledit jour est un jour férié, la réunion est tenue le prochain jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Chaque Associé pourra prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il possède. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à la détention de Parts Sociales (c'est-à-dire les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires D, les Parts Sociales Rachetables 1A, Parts Sociales Rachetables 2A, Parts Sociales Rachetables 3A, Parts Sociales Rachetables 4A, Parts Sociales Rachetables 5A, Parts Sociales Rachetables 6A, Parts Sociales Rachetables 1B, Parts Sociales Rachetables 2B, Parts Sociales Rachetables 3B, Parts Sociales Rachetables 4B, Parts Sociales Rachetables 5B, Parts Sociales Rachetables 6B, Parts Sociales Rachetables 1C, Parts Sociales Rachetables 2C, Parts Sociales Rachetables 3C, Parts Sociales Rachetables 4C, Parts Sociales Rachetables 5C, Parts Sociales Rachetables 6C, et Parts Sociales Rachetables 1D, Parts Sociales Rachetables 2D, Parts Sociales Rachetables 3D, Parts Sociales Rachetables 4D, Parts Sociales Rachetables 5D, Parts Sociales Rachetables 6D). Les décisions collectives sont régulières seulement dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Dans le cas d'un associé unique, il exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Néanmoins, les délibérations modifiant les Statuts de la Société doivent être adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi, à l'exception des:

A. résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société concernant:

(i) les augmentations de capital de la Société non avalisées par un rapport d'évaluation préparé par un réviseur expert tiers indépendant, de renommée internationale de premier plan, concernant la Juste Valeur Marchande (JVM) de ces augmentations de capital;

(ii) les fusions de la Société non avalisées par un rapport d'évaluation préparé par un réviseur expert tiers indépendant, de renommée internationale de premier plan, concernant la Juste Valeur marchande (JVM) de la parité d'échange; et

(iii) les scissions non proportionnelles de la Société pour laquelle la parité d'échange doit être préparée et réalisée par un expert indépendant agréé et opérant conformément à la loi applicable, et qui doivent être décidées par un vote des associés représentant au moins 95% du capital social de la Société; et des:

B. résolutions de l'assemblée générale de la Société concernant toute modification de sa clause d'objet social qui doivent être décidées par un vote favorable de tous les Associés représentant ainsi 100% du capital social de la Société.

Par ailleurs, dans le cas où la Société envisagerait de réaliser une augmentation de capital réservée à un Tiers, les Associés conviennent que si un des Associés de n'importe quelle classe le requiert, et dans les limites autorisées par la Loi, une telle augmentation de capital doit être réalisée de manière à ce que ledit Associé ne soit pas dilué.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Tout paiement de dividendes intérimaires ou annuels sera payé conformément avec les règles prévues à l'article 6.3., c'est-à-dire qu'il devra seulement être payé en totalité en faveur de toutes les Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales Rachetable suivante devant être rachetée suivant la règle de l'ordre numérique croissant prévue à l'article 8.2.

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales Rachetables ont été rachetées, un dividende intérimaire est alloué de manière égale à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés. La Prime d'Emission Allouée peut être distribuée seulement par les associés de la Classe de Parts Sociales Rachetables à laquelle elle est attribuée. L'assemblée générale des associés peut décider d'attribuer tout montant du compte de prime d'émission (autre que la Prime d'Emission Allouée) au compte de la réserve légale.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Une fois la liquidation de la Société clôturée, une distribution préférentielle du produit de liquidation d'un montant égal au Montant Total d'Annulation sera distribuée seulement aux Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales Rachetables suivante devant être rachetée suivant la règle de l'ordre numérique croissant, comme prévu à l'article 8.2.

Au cas où toutes les Classes de Parts Sociales Rachetables ont été rachetées, le produit de liquidation est attribué de manière égale à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation la quelle sera effectuée par divers liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés doit déterminer les pouvoirs des liquidateurs et leur rémunération.

Art. 20. La loi ne s'applique dans la mesure ou les présents Statuts n'en disposent pas autrement.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes, par apports en numéraire et en nature (aucune prime d'émission n'est allouée aux associés), comme suit:

Classe de parts sociales	Nom des associés	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription - Prime d'Emission Allouée
Parts Sociales Ordinaires	APEF 5 Izar CI LP	406.380 (quatre cent six mille trois cent quatre-vingt)	40.638 EUR (quarante mille six cent trente-huit Euros)
A	APEF 5 Jabbah CI LP	257.370 (deux cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix)	25.737 EUR (vingt-cinq mille sept cent trente-sept Euros)

	APEF 5 Kuma CI LP	237.045 (deux cent trente-sept mille quarante-cinq)	23.704,50 EUR (vingt-trois mille sept cent quatre Euros et cinquante Cents)
	APEF 5 Pulsar CI LP	71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix)	7.191 EUR (sept mille cent quatre-vingt- onze Euros)
	APEF 5 Syma US LP	313.815 (trois cent treize mille huit cent quinze)	31.381,50 EUR (trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents)
	Zebra Bis. S.C.	12.060 (douze mille soixante)	1.206 EUR (mille deux cent six Euros)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9.540 (neuf mille cinq cent quarante)	954 EUR (neuf cent cinquante-quatre Euros)
Parts Sociales Ordinaires	APEF 5 Pixys US LP	410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt- quinze)	41.089,50 EUR (quarante-et-un mille quatre-vingt-neuf Euros et cinquante Cents)
B			
Parts Sociales Ordinaires	Capital Dynamics European Co-Investment Fund LP	124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq)	12.478,50 EUR (douze mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et cinquante Cents)
C	Mr. Maurizio-Ferrari	31.200 (trente-et- un mille deux cents)	3.120 EUR (trois mille cent vingt Euros)
Parts Sociales Ordinaires			
D			
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Izar CI LP	406.380 (quatre cent six mille trois cent quatre-vingt)	40.638 EUR (quarante mille six cent trente-huit Euros)
1A			
	APEF 5 Jabbar CI LP	257.370 (deux cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix)	25.737 EUR (vingt-cinq mille sept cent trente-sept Euros)
	APEF 5 Kuma CI LP	237.045 (deux cent trente-sept mille quarante-cinq)	23.704,50 EUR (vingt-trois mille sept cent quatre Euros et cinquante Cents)
	APEF 5 Pulsar CI LP	71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix)	7.191 EUR (sept mille cent quatre-vingt- onze Euros)
	APEF 5 Syma US LP	313.815 (trois cent treize mille huit cent quinze)	31.381,50 EUR (trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents)
	Zebra Bis. S.C.	12.060 (douze mille soixante)	1.206 EUR (mille deux cent six Euros)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9.540 (neuf mille cinq cent quarante)	954 EUR (neuf cent cinquante-quatre Euros)
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Pixys US LP	410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt- quinze)	41.089,50 EUR (quarante-et-un mille quatre-vingt-neuf Euros et cinquante Cents)
1B			
Parts Sociales Rachetables	Capital Dynamics European Co-Investment Fund LP	124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq)	12.478,50 EUR (douze mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et cinquante Cents)
1C	Mr. Maurizio-Ferrari	31.200 (trente-et- un mille deux cents)	3.120 EUR (trois mille cent vingt Euros)
Parts Sociales Rachetables			
1D			
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Izar CI LP	406.380 (quatre cent six mille trois cent quatre-vingt)	40.638 EUR (quarante mille six cent trente-huit Euros)
2A			
	APEF 5 Jabbar CI LP	257.370 (deux cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix)	25.737 EUR (vingt-cinq mille sept cent trente-sept Euros)
	APEF 5 Kuma CI LP	237.045 (deux cent trente-sept mille quarante-cinq)	23.704,50 EUR (vingt-trois mille sept cent quatre Euros et cinquante Cents)
	APEF 5 Pulsar CI LP	71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix)	7.191 EUR (sept mille cent quatre-vingt- onze Euros)
	APEF 5 Syma US LP	313.815 (trois cent treize mille huit cent quinze)	31.381,50 EUR (trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents)

	Zebra Bis. S.C.	12.060 (douze mille soixante)	1.206 EUR (mille deux cent six Euros)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9.540 (neuf mille cinq cent quarante)	954 EUR (neuf cent cinquante-quatre Euros)
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Pixys US LP	410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze)	41.089,50 EUR (quarante-et-un mille quatre-vingt-neuf Euros et cinquante Cents)
2B			
Parts Sociales Rachetables	Capital Dynamics European Co-Investment Fund LP	124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq)	12.478,50 EUR (douze mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et cinquante Cents)
2C			
Parts Sociales Rachetables	Mr. Maurizio-Ferrari	31.200 (trente-et- un mille deux cents)	3.120 EUR (trois mille cent vingt Euros)
2D			
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Izar CI LP	406.380 (quatre cent six mille trois cent quatre-vingt)	40.638 EUR (quarante mille six cent trente-huit Euros)
3A			
	APEF 5 Jabbah CI LP	257.370 (deux cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix)	25.737 EUR (vingt-cinq mille sept cent trente-sept Euros)
	APEF 5 Kuma CI LP	237.045 (deux cent trente-sept mille quarante-cinq)	23.704,50 EUR (vingt-trois mille sept cent quatre Euros et cinquante Cents)
	APEF 5 Pulsar CI LP	71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix)	7.191 EUR (sept mille cent quatre-vingt- onze Euros)
	APEF 5 Syma US LP	313.815 (trois cent treize mille huit cent quinze)	31.381,50 EUR (trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents)
	Zebra Bis. S.C.	12.060 (douze mille soixante)	1.206 EUR (mille deux cent six Euros)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9.540 (neuf mille cinq cent quarante)	954 EUR (neuf cent cinquante-quatre Euros)
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Pixys US LP	410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze)	41.089,50 EUR (quarante-et-un mille quatre-vingt-neuf Euros et cinquante Cents)
3B			
Parts Sociales Rachetables	Capital Dynamics European Co-Investment Fund LP	124.785 (cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq)	12.478,50 EUR (douze mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et cinquante Cents)
3C			
Parts Sociales Rachetables	Mr. Maurizio-Ferrari	31.200 (trente-et- un mille deux cents)	3.120 EUR (trois mille cent vingt Euros)
3D			
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Izar CI LP	406.380 (quatre cent six mille trois cent quatre-vingt)	40.638 EUR (quarante mille six cent trente-huit Euros)
4A			
	APEF 5 Jabbah CI LP	257.370 (deux cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix)	25.737 EUR (vingt-cinq mille sept cent trente-sept Euros)
	APEF 5 Kuma CI LP	237.045 (deux cent trente-sept mille quarante-cinq)	23.704,50 EUR (vingt-trois mille sept cent quatre Euros et cinquante Cents)
	APEF 5 Pulsar CI LP	71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix)	7.191 EUR (sept mille cent quatre-vingt- onze Euros)
	APEF 5 Syma US LP	313.815 (trois cent treize mille huit cent quinze)	31.381,50 EUR (trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents)
	Zebra Bis. S.C.	12.060 (douze mille soixante)	1.206 EUR (mille deux cent six Euros)
	UBS Fiduciara S.p.A.	9.540 (neuf mille cinq cent quarante)	954 EUR (neuf cent cinquante-quatre Euros)
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Pixys US LP	410.895 (quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-quinze)	41.089,50 EUR (quarante-et-un mille quatre-vingt-neuf Euros et cinquante Cents)
4B			

Parts Sociales Rachetables	Capital Dynamics	124.785 (cent vingt-quatre	12.478,50 EUR (douze mille
	European Co-	mille sept cent quatre-vingt-	quatre cent soixante-dix-huit
4C.....	Investment Fund LP	cinq)	Euros et cinquante Cents)
Parts Sociales Rachetables	Mr. Maurizio-Ferrari	31.200 (trente-et- un mille	3.120 EUR (trois mille cent
4D.....		deux cents)	vingt Euros)
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Izar CI LP	406.380 (quatre cent six mille	40.638 EUR (quarante mille
5A.....		trois cent quatre-vingt)	six cent trente-huit Euros)
	APEF 5 Jabbarh CI LP	257.370 (deux cent cinquante-	25.737 EUR (vingt-cinq mille
		sept mille trois cent soixante-	sept cent trente-sept Euros)
	APEF 5 Kuma CI LP	237.045 (deux cent trente-sept	23.704,50 EUR (vingt-trois
		mille quarante-cinq)	mille sept cent quatre Euros et
	APEF 5 Pulsar CI LP	71.910 (soixante-et-onze	7.191 EUR (sept mille cent
		mille neuf cent dix)	quatre-vingt- onze Euros)
	APEF 5 Syma US LP	313.815 (trois cent treize mille	31.381,50 EUR (trente-et-un
		huit cent quinze)	mille trois cent quatre-vingt-
	Zebra Bis. S.C.	12.060 (douze mille soixante)	un Euros et cinquante Cents)
			1.206 EUR (mille deux cent
	UBS Fiduciara S.p.A.	9.540 (neuf mille cinq cent	six Euros)
		quarante)	954 EUR (neuf cent
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Pixys US LP	410.895 (quatre cent dix mille	cinquante-quatre Euros)
5B.....		huit cent quatre-vingt- quinze)	41.089,50 EUR (quarante-et-
Parts Sociales Rachetables	Capital Dynamics	124.785 (cent vingt-quatre	un mille quatre-vingt-neuf
	European Co-	mille sept cent quatre-vingt-	Euros et cinquante Cents)
5C.....	Investment Fund LP	cinq)	12.478,50 EUR (douze mille
Parts Sociales Rachetables	Mr. Maurizio-Ferrari	31.200 (trente-et- un mille	quatre cent soixante-dix-huit
5D.....		deux cents)	Euros et cinquante Cents)
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Izar CI LP	406.380 (quatre cent six mille	3.120 EUR (trois mille cent
6A.....		trois cent quatre-vingt)	vingt Euros)
	APEF 5 Jabbarh CI LP	257.370 (deux cent cinquante-	40.638 EUR (quarante mille
		sept mille trois cent soixante-	six cent trente-huit Euros)
	APEF 5 Kuma CILP	237.045 (deux cent trente-sept	25.737 EUR (vingt-cinq mille
		mille quarante-cinq)	sept cent trente-sept Euros)
	APEF 5 Pulsar CI LP	71.910 (soixante-et-onze	23.704,50 EUR (vingt-trois
		mille neuf cent dix)	mille sept cent quatre Euros et
	APEF 5 Syma US LP	313.815 (trois cent treize mille	cinquante Cents)
		huit cent quinze)	7.191 EUR (sept mille cent
	Zebra Bis. S.C.	12.060 (douze mille soixante)	quatre-vingt- onze Euros)
			31.381,50 EUR (trente-et-un
	UBS Fiduciara S.p.A.	9.540 (neuf mille cinq cent	mille trois cent quatre-vingt-
		quarante)	un Euros et cinquante Cents)
Parts Sociales Rachetables	APEF 5 Pixys US LP	410.895 (quatre cent dix mille	1.206 EUR (mille deux cent
6B.....		huit cent quatre-vingt- quinze)	six Euros)
Parts Sociales Rachetables	Capital Dynamics	124.785 (cent vingt-quatre	954 EUR (neuf cent
	European Co-	mille sept cent quatre-vingt-	cinquante-quatre Euros)
6C.....	Investment Fund LP	cinq)	41.089,50 EUR (quarante-et-
Parts Sociales Rachetables	Mr. Maurizio-Ferrari	31.200 (trenteet- un mille	un mille quatre-vingt-neuf
6D.....		deux cents)	Euros et cinquante Cents)

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées par voie d'apport en nature, tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport fait par APEF 5 -IZAR CI L.P. se compose de 2.844.660 (deux millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.959 («ITACA Holdco»), d'une valeur de 284.466 EUR (deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-six Euros).

L'apport fait par APEF 5 -JABBAH CI L.P. se compose de 1.801.590 (un million huit cent un mille cinq cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA Holdco S.à r.l., d'une valeur de 180.159 EUR (cent quatre-vingt mille cent cinquante-neuf Euros).

L'apport fait par APEF 5 - KUMA CI L.P. se compose de 1.659.315 (un million six cent cinquante-neuf mille trois cent quinze) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA HOLDCO S.à r.l., d'une valeur de 165.931,50 EUR (cent soixante-cinq mille neuf cent trente-et-un Euros et cinquante Cents).

L'apport fait par APEF 5 - PULSAR CI L.P. se compose de 503.370 (cinq cent trois mille trois cent soixante-dix) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA Holdco S.à r.l., d'une valeur de 50.337 EUR (cinquante mille trois cent trente-sept Euros).

L'apport fait par APEF 5 - PIXYS US L.P. se compose de 2.876.265 (deux millions huit cent soixante-seize mille deux cent soixante-cinq) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA Holdco S.à r.l., d'une valeur de 287.626,50 EUR (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-six Euros et cinquante Cents).

L'apport fait par APEF 5 - SYMA US L.P. se compose de 2.196.705 (deux millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinq) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA Holdco S.à r.l., d'une valeur de 219.670,50 EUR (deux cent dix-neuf mille six cent soixante-dix Euros et cinquante Cents).

L'apport fait par ZEBRA BIS S.C. se compose de 84.420 (quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA Holdco S.à r.l., d'une valeur de 8.442 EUR (huit mille quatre cent quarante-deux Euros).

L'apport fait par UBS Fiduciaria S.p.A. se compose de 66.780 (soixante-six mille sept cent quatre-vingt) Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de ITACA Holdco S.à r.l., d'une valeur de 6.678 EUR (six mille six cent soixante-dix-huit Euros).

L'apport fait par Capital Dynamics European Co-investment Fund LP se compose de 873.495 (huit cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales Ordinaires C dans le capital de ITACA Holdco S.à r.l., d'une valeur de 87.349,50 EUR (quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-neuf Euros et cinquante Cents).

L'apport fait par M. Maurizio Ferrari se compose de 218.400 (deux cent dix-huit mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires D dans le capital de ITACA Finance., d'une valeur de 21.840 EUR (vingt-et-un mille huit cent quarante Euros).

Evaluation

La valeur nette totale de ces apports est évaluée à 1.312.500 EUR (un million trois cent douze mille cinq cents Euros) comme suit:

Ces apports ont été évalués par les fondateurs de la Société selon une déclaration sur la valeur de l'apport, qui sera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette constitution, ont été estimés à trois mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Sociétés pour une durée illimitée, conformément aux articles des statuts de la Société, chacun avec les pouvoirs de signature tels que fixés dans les statuts:
 - Monsieur Hervé HAUTIN, gérant, avec adresse professionnelle sis au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, né à Bourges (France), le 12 septembre 1962;
 - VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social sis au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 63.143);
 - LANNAGE S.A. société anonyme, ayant son siège social sis au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 63.130).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WIANDER, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18238. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015135294/1539.

(150146065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sotogrande LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.084.

Les statuts coordonnés au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015135187/11.

(150145855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Springlux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.419.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 2 mars 2015 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L150039830).

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135191/11.

(150145773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Khepra Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 158.967.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la société E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c. dénonce le siège de la société KHEPRA CAPITAL S.A., 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 158.967 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015137475/10.

(150149381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Kibo Kapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Loweswater S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.776.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 7 août 2015

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la démission de Mr. Stéphane BIVER né le 03.08.1968 à Watermael-Boitsfort en tant que gérant de la société
- de nommer Mr Jean-Luc CLAUSE, né le 02.12.1969 à Dudelange (L) demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant que nouvel gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015137476/17.

(150149303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.690.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015137450/13.

(150149018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MTK European, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 124.759.

L'an deux mil quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yves RICHER, dirigeant de sociétés, né le 25 novembre 1966 à Commercy (France), demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains;

2.- Monsieur Xavier RICHER, gérant de société, né le 23 septembre 1969 à Commercy (France), demeurant à F-75015 Paris, 84, rue Balard;

Représenté par Monsieur Yves RICHER, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Haller le 23 juillet 2015, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec lui,

3.- Madame Valène JUDON, employée, née le 31 mars 1982 à Toul (France), demeurant à L-6370 Haller, 2 rue des Romains.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «MTK EUROPEAN», avec siège social à L-6370 Haller, 4, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 124.759, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 26 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 776 du 3 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 4 mars 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 8 mai 2013

Que le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter la constatation et résolution suivante, prise en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet tout conseil en gestion hôtelière, l'activité de traiteur et organisateur de banquets, l'organisation de courses automobiles, la participation à des courses automobiles, le sponsoring divers ainsi que la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat de souscription ainsi que la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titre, actions, obligations, et billets à ordre et autres garanties de tous genre, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La société pourra notamment participer à la création et/ou au développement dans toutes entreprises commerciales, industrielles et pourra accorder à ces dernières son aide par voie de prêt, garanties ou par d'autres voies.

La société pourra emprunter tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avéreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social sans pour autant être soumises à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière.

Elle pourra également procéder à la mise en place de réseaux commerciaux tant en Europe que dans le reste du monde et sera habilitée à faire toutes opérations dans le domaine du consulting et particulièrement du conseil en stratégie d'entreprise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves RICHER, Valène JUDON, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 29 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12706. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137592/65.

(150148826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Marcolinas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.585.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marcolinas S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015137529/11.

(150148967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Marstrand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.946.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:
- Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137530/12.

(150148734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Luxembourg Technologies Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Sprinkange, 64, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.246.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137522/10.

(150148748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Nautila Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.162.

Rectificatif du dépôt du 16/07/2015 numéro L150127504

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137603/12.

(150149605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138030/21.

(150150420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Crescent European Specialty Lending (Unlevered) B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.732.

Les comptes annuels de la Société pour la période du 22 avril 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2015138029/13.

(150150215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Col REO Victoria B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.281.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat Mokhnache

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015138018/16.

(150150180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Citadel Global Equities Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.497.

—
L'associé unique de la Société, GEFS Holdings S.à r.l. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157750, a transféré son siège social du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015138016/12.

(150150017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Clair, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.762.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.989.

—
Suite à la conclusion d'un contrat de cession de parts sociales en date du 27 janvier 2014, Monsieur Bart Van Hooland, demeurant au 90, Pontstraat, 9831 Deurle (Belgique) a cédé cinq cents (500) parts sociales de classe 1 détenues dans le capital de la Société Clair, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à la Société Xia BVBA, ayant son siège social au 90, Pontstraat, 9831 Deurle (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clair

Référence de publication: 2015138017/15.

(150150260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

CellHealth Institute International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 180.927.

—
Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société CellHealth Institute International S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180927.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015138010/11.

(150149859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

China-CEE Fund, China Central and Easter Europe Investment Co-operation Fund SCS SICAV-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.858.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil de Gérance de la Société en date du 07 août 2015

Il est à noter que le siège de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg.

De plus, le gérant de la Société, China-CEE Management S.à r.l. se trouve désormais au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Enfin, l'associé de la Société, China-CEE Management S.à r.l. se trouve désormais au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Août 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015138013/17.

(150150154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

China-CEE Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.931.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil de Gérance de la Société en date du 07 août 2015

Il est à noter que le siège de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Août 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015138014/13.

(150150345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.286.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138015/10.

(150150526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

BSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 130.217.

—
Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138002/9.

(150150259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Gangolf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 35, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 54.639.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015138172/10.

(150150042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Gabedelem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 114.760.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 03 août 2015

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 26 juin 2015 de son poste d'administrateur de Madame Simone Retter, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, au 14, avenue du X Septembre.

L'assemblée décide de nommer Madame Annick Rouxel, demeurant à F-76220 Beauvoir en Lyons, au 83, Rue de la Lande, comme administratrice. Elle continue le mandat de Madame Simone Retter.

La nomination court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020 avec pouvoir de signature conjointement avec un autre administrateur de la société.

Luxembourg, le 03 Août 2015.

Référence de publication: 2015138171/16.

(150150514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Financière de la charcuterie JV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 167.587.

Dans le cadre du contrat de cession de parts sociales du 15 juin 2015, la société CAMPOFRIO FOOD GROUPE France HOLDING, R.C.S. Lyon 420 001 257 ayant son siège social au 523 cours du Troisième Millénaire, 69800 Saint-Priest (France), a cédé ses 4.900.000 parts sociales ordinaires de classe B à la société FOXLEASE FOOD S.A., R.C.S. Luxembourg B167471 ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Luxembourg, le 11.08.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Financière de la Charcuterie JV

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015138143/15.

(150150193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Experconnect Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 162.561.

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«AGE») de la société «EXPERCONNECT PARTICIPATIONS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.561. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 8 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 septembre 2011, numéro 2295. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié en

date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 janvier 2014, numéro 274 (ci-après la “Société”).

L'AGE est ouverte à 16 heures sous la présidence de Maître Alexandre Gobert, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg qui nomme Maître Philippe Harles, avocat, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'AGE élit Maître Blazej Gladysz, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente AGE est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Décision de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse.

2) Décision de transformer la Société en une société anonyme de droit suisse et de faire adopter par la Société le changement de nationalité; ce transfert de siège social, cette transformation et ce changement de nationalité n'entraîneront, ni juridiquement, ni fiscalement, la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément au droit luxembourgeois et au droit suisse et, par conséquent, suite à cette résolution, il y a et il y aura continuité de la personnalité morale de la Société.

3) Confirmation que les décisions de transférer le siège social de la Société en Suisse et de changer la nationalité de la Société ont été prises conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

4) Décision d'établir le siège social de la Société en Suisse à l'adresse suivante: Avenue du Léman 3bis, 1025 Saint-Sulpice, Suisse.

5) Décision de procéder à une refonte totale des statuts de la Société qui sera une société anonyme de droit suisse, avec la dénomination «EXPERCONNECT PARTICIPATIONS S.A.».

6) Décision de donner pouvoir à tout avocat de Arendt & Medernach SA pour signer tous les actes juridiques devant être pris par la Société au Luxembourg relativement à son transfert vers la Suisse.

7) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente AGE, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente AGE, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constitué, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'AGE, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'AGE décide de transférer le siège social de la Société du Luxembourg en Suisse.

Deuxième résolution

L'AGE décide de transformer la Société en une société anonyme de droit suisse et de faire adopter par la Société la nationalité suisse; ce transfert de siège social, cette transformation et ce changement de nationalité n'entraîneront, ni juridiquement, ni fiscalement, la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément au droit luxembourgeois et au droit suisse et, par conséquent, suite à cette résolution, il y a et il y aura continuité de la personnalité morale de la Société.

Troisième résolution

L'AGE prend acte que les décisions de transférer le siège social de la Société en Suisse et de changer de nationalité ont été prises conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'AGE décide d'établir le siège social de la Société en Suisse à l'adresse suivante: Avenue du Léman 3bis, 1025 Saint-Sulpice, Suisse.

Cinquième résolution

L'AGE décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui sera une société anonyme de droit suisse avec la même dénomination sociale, «EXPERCONNECT PARTICIPATIONS S.A.». Afin de refléter les précédents changements et de se conformer au droit suisse, les statuts de la Société auront la teneur telle que reprise en Annexe A et constituent une partie intégrante du présent acte.

Sixième résolution

L'AGE décide de donner pouvoir à tout avocat de Arendt & Medernach SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186371, pour signer tous les actes juridiques qui doivent être pris par la Société au Luxembourg relativement à son transfert vers la Suisse.

Condition suspensive

Les résolutions précédentes sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au registre de commerce et des sociétés du canton de Vaud (Suisse).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu aux comparantes connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, P. HARLES, B. GLADYSZ, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18265. Reçu soixante-quinze Euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015138137/82.

(150150099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

EW Wealth Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8071 Bertrange, 11, cité Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 188.600.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 10 juin 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de prendre acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Julien DIDIERJEAN de sa fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé. L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement la Société A3T S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Pour EW Wealth Office S.A.

Référence de publication: 2015138136/18.

(150149829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Falcon Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

Le rapport annuel au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Falcon Invest SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015138138/13.

(150150266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Financière de la charcuterie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.629.

Résolutions de l'actionnaire en date du 15 juin 2015

1. Monsieur Robert A. SHARPE II, né le 2 décembre 1957 à Michigan (Etats-Unis d'Amérique) a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Roberto CHIAPPALONE, né le 15 mai 1978 à Metz (France) domicilié professionnellement à L-1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 5, avenue Gaston Diderich a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour Financière de la Charcuterie

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015138141/15.

(150150001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Financière ERVAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.926.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 09 juin 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire de la Société A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Pour Financière ERVAL

Référence de publication: 2015138144/16.

(150149750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Hermes Z - B Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 104.289.

Extrait des Résolutions prises lors du conseil d'administration extraordinaire qui a eu lieu au Luxembourg le 11 août 2015.

Première résolution:

Le Conseil d'administration décide de nommer le membre suivant en tant que président du conseil d'administration de la société, avec effet immédiat à partir du 11 août 2015:

- Madame Maria CONSOLMAGNO, de nationalité italienne, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 2, Via Corticelle, I-84020, Aquara, Italie.

Deuxième résolution:

Le Conseil d'administration décide de rectifier et ainsi correctement orthographier le prénom de l'administrateur suivant:

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, de nationalité luxembourgeoise, administrateur de sociétés, résidant à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Extrait Conforme

Un Administrateur

Référence de publication: 2015138206/19.

(150149959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

HedgePeak SICAV-SIF, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.230.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale en date du 5 août 2015

- que le mandat de PricewaterHouseCoopers, domicilié au 2 rue Gerhard Mercator, L- 1014 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015138199/16.

(150149673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Heavy Crane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Fabio MASTROSIMONE

Administrateur

Référence de publication: 2015138197/12.

(150150503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 45.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.809.

Les comptes annuels au 26 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015138196/10.

(150149827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.932.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration décide à compter du 28 juillet 2015 de coopter Madame Nathalie Rehm née le 29 août 1966 à Strasbourg (France) et domicilié 26, rue Michel Gemrend L-1619 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015138195/13.

(150150054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

GT-Sat International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 104.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015138190/11.

(150150287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Imoinvestment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 194.629.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July.

Before, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Claudia ROUCKERT, professionally residing in Esch-sur-Alzette, acting as proxy holder of:

1) AIO IV S.à r.l., a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.688;

2) Norfin Investimentos, S.A., a limited company (sociedade anónima) organized under the laws of the Portuguese Republic, having its registered office at Avenida da República 35-4º, 1050-186 Lisboa, Portugal and registered with the Registo Comercial of Portugal under number 508596300,

shareholders of the company Imoinvestment S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”), having been incorporated following a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 December 2014, registered in Esch/Alzette Actes Civils, on 16 December 2014, Relation: EAC/2014/17266, filed with the Register of commerce and companies on 19 February 2015 under reference L150033716, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194.629, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 27 March 2015 under number 852 (the “Notarial Deed”),

by virtue of two proxies, given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing person, acting in their above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the Notarial Deed;
- that the first financial year detailed in the transitory measures, in the English version and in the French version of the Notarial Deed, will end on December 31, 2015 and not on December 31, 2014, as erroneously mentioned;
- that accordingly, in the English version of the Notarial Deed, the sole paragraph of the transitory measures shall henceforth read as follows:

“Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015”.

The said appearing person, acting in the above stated capacity, declares that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and this person has requested the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxy holder of the appearing parties and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxy holder of the appearing parties, which is known to the notary, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Claudia ROUCKERT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire de:

1) AIO IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.688;

2) Norfin Investimentos, S.A., une société anonyme (sociedade anónima) organisée selon les lois de la République du Portugal, ayant son siège social à Avenida da República 35-4º, 1050-186 Lisbonne, Portugal et immatriculée au Registo Comercial of Portugal sous le numéro 508596300,

associées de la société Imoinvestment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 2014, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014, Relation: EAC/2014/17266, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 19 février 2015 sous la référence L150033716, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 194.629, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2015 sous le numéro 852 (l'«Acte Notarié»),

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte Notarié,
- que le premier exercice social indiquée dans les dispositions transitoires, dans la version anglaise et dans la version française de l'Acte Notarié, finira le 31 décembre 2015 et non pas le 31 décembre 2014 tel qu'erronément mentionné;
- qu'en conséquence, dans la version française dudit Acte Notarié, le seul alinéa des dispositions transitoires doit désormais se lire comme suit:

“Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.”

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire des parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Rouckert, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2015. Relation: EAC/2015/18342. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015138213/93.

(150150177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

I.C. Dom-Com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 133.127.

La liste des signataires autorisés de la Société au 1^{er} août 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138211/11.

(150150498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Iago Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.977.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Jorge Perez Lozano, du poste de Gérant avec effet au 31 juillet 2015:
2. Nomination de Madame Anne Boelkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015138212/16.

(150149704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Inter'or Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 148.935.

Les statuts coordonnés au 23/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015138230/12.

(150150102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

JTC Signes Services S.A., Société Anonyme,

(anc. JTC Signes S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015138251/10.

(150149774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.898.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOEL DAVIDSON

Gérant

Référence de publication: 2015138261/11.

(150149838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

**Terraneo International S.A., Société Anonyme,
(anc. EMSA Natura International S.A.).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 66.132.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of July.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "EMSA NATURA INTERNATIONAL S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 66.132, incorporated pursuant to a deed of the officiating notary on the 21st of August 1998 published in the Mémorial, Recueil C, number 829 on the 13th of November 1998. The articles of incorporation have been amended by deeds drawn up by the officiating notary on:

- 6th of July 2011, published in the Mémorial, Recueil C, number 1604 on the 18th of July 2011, and
- 26th of September 2014, published in the Mémorial, Recueil C, number 3257 on the 5th of November 2014
- 29th of December 2014, published in the Mémorial, Recueil C, number 277 on the 3rd of February 2015

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Dimitrios ZOIS, economist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change the name of the company to "TERRANEO INTERNATIONAL S.A."
2. Amendment of the first paragraph of Article 1 of the articles of incorporation.
3. Miscellaneous

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company to "TERRANEO INTERNATIONAL S.A." and to amend the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "TERRANEO INTERNATIONAL S.A.", (hereafter referred as to the "Company")."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «EMSA NATURA INTERNATIONAL S.A.», (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.132, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 829 du 13 novembre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 6 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1604 du 18 juillet 2011,
- 26 septembre 2014, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 3257 du 5 novembre 2014, et
- 29 décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 277 du 3 février 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dimitrios ZOIS, Économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «TERRANEO INTERNATIONAL S.A.»
2. Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts
3. Divers

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société à «TERRANEO INTERNATIONAL S.A.» et de modifier le premier alinéa de l'Article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «TERRANEO INTERNATIONAL S.A.», (ci-après dénommée la «Société»).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Dimitrios ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation GAC/2015/6634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015135667/109.

(150147253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

StepStone Pioneer Luxembourg Holdings II-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135196/9.

(150145343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Structured Product SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.449.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015135197/12.

(150145571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Structured Product SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.449.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015135198/12.

(150145601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

RPFFB Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.053.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.512.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RPFFB Soparfi B S.à r.l. (formerly named ING RPFFB Soparfi B S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.512 and having a share capital of EUR 71,053,000.- (the Company).

THERE APPEARED:

RPFFB Soparfi C S.à r.l. (formerly named ING RPFFB Soparfi C S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under

the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.513 and having a share capital of EUR 71,092,000,- (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items of the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 29 August 2003, pursuant to a deed drawn up by Maître Marc Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1023, page 49096 of 3 October 2003. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 30 November 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary then resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 339, page 16246 on 8 February 2012;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint C.G. Consulting, a Luxembourg private company limited by shares (société anonyme), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.188, as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de juillet,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RPFBB Soparfi B S.à r.l. (anciennement ING RPFBB Soparfi B S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.512 et disposant d'un capital social de EUR 71.053.000,- (la Société).

A COMPARU:

RPFBB Soparfi C S.à r.l. (anciennement ING RPFBB Soparfi C S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.513 et disposant d'un capital social de EUR 71.092.000,- (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique est le seul associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 29 août 2003, suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1023, page 49096 du 3 octobre 2003. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 30 novembre 2011, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 339, page 16246 du 8 février 2012;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
- 3.
4. Pouvoirs du liquidateur;
5. Instructions au liquidateur.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer C.G. Consulting, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.188, liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015136067/129.

(150147317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

XR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, ancienne côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 187.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135360/9.

(150145707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Yeled Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 318, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.989.

Les comptes annuels au 28-02-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135363/9.

(150146009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Waco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.430.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135333/9.

(150146514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Société Financière Anigh S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.859.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135228/9.

(150145352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135243/9.

(150146510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.
